

# Justice & Démocratie

RCN

Le Bulletin n°19 Premier trimestre 2007

A propos de nos activités

Bureau de dépôt : 1050 Bruxelles 5 [P. 302089]

BELGIQUE - BELGIË  
P.P.  
1050 BRUXELLES 5  
BC 5770



# Sommaire

## Siège Central (Bruxelles)

Avenue Brugmann, 76, B-1190 Bruxelles  
Tel. : 32 (0)2 347 02 70 Fax 32 (0)2 347 77 99  
www.rcn-ong.be

Direction  
**Pierre Vincke** : pierre.vincke@rcn-ong.be

Responsables des programmes  
**Rwanda** : alexandra.vasseur@rcn-ong.be  
**RD Congo** : arnaud.doultremont@rcn-ong.be  
Responsable adjointe: florence.liegeois@rcn-ong.be  
**Burundi** : janouk.belanger@rcn-ong.be  
**Belgique** : pascaline.adamantidis@rcn-ong.be

Administration - Finances - Logistique  
**Raphaël Coppin** : raphael.coppin@rcn-ong.be  
**Véronique Lefevre** : veronique.lefevre@rcn-ong.be  
**Zeger De Henau** : zeger.de.henau@rcn-ong.be  
**Gloria Piqueur** : gloria.piqueur@rcn-ong.be

Rédaction  
**Pierre Vincke** : pierre.vincke@rcn-ong.be  
**Pascaline Adamantidis** : bulletin@rcn-ong.be  
Stagiaire : **Emeline De Bouver** : emeline\_moi@hotmail.com

## Rwanda (Kigali)

Tel. : 250 51 09 03  
Coordonnateur de programme  
**Karol Limondin** : coordo@rcn.rw  
Responsable de projet  
**Christel Drapier**  
Administration - Finances - Logistique  
**Robert Baltus**

## Burundi (Bujumbura)

Tél. : 257 22 24 37 25 ou 22 24 90 83  
Coordonnateur de programme  
**Sylvestre Barancira** : rcn-burundi-coordo@cbinf.com  
Responsables de projet  
**Hélène Morvan**  
**Céline Manceau**  
Administration - Finances - Logistique  
**Olivier Goureaux**

## RD Congo (Kinshasa Bas-Congo)

Tél. : 243 998 63 96 14  
Coordonnatrice a. i. de programme  
**Aurore Decarnières** : rcn@ic.cd  
Responsables de projet  
**Delphin Bulambo**  
**Odon du Christ Mupepe**  
Administration - Finances - Logistique  
**Christian Klein**

## RD Congo (Katanga)

Tél. : 243 997 24 43 32  
Coordonnateur de programme  
**Marc Floret** : rcn-lshi@mwangaza.cd  
Responsable de projet  
**Rebekah Irving**  
Administration - Finances - Logistique  
**Alain Duval**

## RD Congo (Bunia)

Tél. : 243 810 17 74 92  
Coordonnateur de programme  
**Moctar Al Housseinou** : rcnbunia@yahoo.fr  
Administration - Finances - Logistique  
**Jérôme Persico**

## 03 Éditorial

## 04 Aperçu des Programmes

## 06 Burundi

- 06 Reprise des causeries judiciaires au Burundi
- 09 « Une justice de proximité, pour mieux servir le justiciable »
- 11 Droit et éducation : Les relations compromettantes entre élèves et enseignants

## 14 Rwanda

- 14 Le partenariat, un mécanisme de renforcement des capacités
- 16 Partenariat entre la police nationale et RCN Justice & Démocratie
- 18 Hier, aujourd'hui et demain: partenariat avec le parquet général de la République
- 20 La justice à son insu

## 22 République démocratique du Congo

- 22 Faut-il commencer un nouveau « round » ou jeter l'éponge?
- 24 Pourquoi convertir les autres titres de propriété en certificat d'enregistrement ?
- 26 La sécurité par la sensibilisation
- 27 Le goût et l'intérêt de la sensibilisation
- 28 Entre justice et survie
- 29 Les impacts et effets démultiplicateurs des formations aux notions élémentaires de droit à Kinshasa

## 30 South Sudan

- 30 Starting from scratch : Building a justice system in South Sudan

## 32 Belgique

- 32 « Si c'est là, c'est ici »
- 34 Une visite du siège à Musaga

## 35 Espace Public

## Éditorial



Œuvre de Raymond Delvax, extraite de l'exposition « Mon Afrique »

Cette fois, RCN Justice & Démocratie souhaite vous raconter ses activités en cours : formations de juges, d'officiers de police, de personnes ressources, de chefs coutumiers, d'administrateurs, colloques, forums, appuis logistiques, projections de films, représentations théâtrales, technique de gestion dans les tribunaux. Mais RCN Justice & Démocratie a aussi envie que vous sachiez où il travaille et pour qui.

Que vous sachiez qu'en république démocratique du Congo, il ya un énorme besoin de lutte contre la « petite » impunité, contre les très euphémiques tracasseries (viols, vols avec violence, emprisonnements illégaux, corruption, délinquance juvénile grave, meurtres et délits à l'encontre des enfants, assassinats, ventes illégales...).

Aujourd'hui, les élections ont eu lieu. C'est fini, semblent nous dire ceux qui ont tant donné pour ce résultat. Laissons leur ce répit, mais ils savent que rien n'a commencé : simplement, tout peut commencer. Et les difficultés sont abyssales : l'état de la violence dans les villes sera-t-il un jour le creuset de la violence de l'Etat ? Dans l'est du pays on se représente bien les gravissimes crimes contre l'humanité et on conçoit les enjeux autour de ce repère. Mais à Kinshasa et dans tant d'autres villes, la dilution des difficultés rend difficile une politique cohérente : le pays se retrouve avec les questions implicites qui ont creusé le lit de la rivière des désolations. Alors on vous raconte ce qu'on croit avoir compris : on veut croire aux mariages enregistrés, aux certificats d'enregistrement des terres, au paiement des salaires des magistrats, à une police et des militaires formés et respectueux de la population.

C'est le problème. Mais qui va se soucier de la délinquance au quotidien, qui va besogneusement, compter les cas de violence civile et pénale, les peser, qui va imaginer une politique répressive et préventive, qui va la mettre en œuvre ? Qui va, en définitive, constater que cette multipli-

cation d'injustices est fondamentale et structurelle ? RCN, peut-être !

Que la Communauté internationale s'en aille négocier de gros contrats qui vaudront autant d'espaces politiques occupés, c'est normal, mais le reste, l'anormal, pour qui est-ce ? Qui nous dit qu'il n'y a pas encore une fois le même risque, le même scénario à peine relooké de prédation, de collusions interétatiques et entrepreneuriales : alors tout peut-il commencer ou tout va-t-il simplement recommencer.

Que vous sachiez qu'au Burundi, aussi beaucoup de choses fondamentales se jouent « juste après la fin de la crise ». Les « causeries judiciaires » essayent de lever les questions vitales et notamment celles de la corruption des magistrats ou de leur indépendance. Ce n'est pas nouveau. Par contre la problématique de l'exploitation des enfants par les enseignants est plus révélatrice : c'est quand on a fini de calmer le jeu que surgissent d'autres crises qui ont généré la précédente et qu'apparaissent des « maux sociaux et politiques plus fondateurs », l'existence de l'espace de parole permet de dire d'autres souffrances. De révélations en révélations, on voit que ce n'est pas le moment de se féliciter et se taper dans les mains....

Sur le Rwanda, notre descriptif est plus « correct », même si « là où il y a des gens, il ya des problèmes », nous dit un des rédacteurs. Vous allez dire que vous voulez les connaître ces problèmes et je vous promets qu'au prochain numéro nous serons moins descriptifs et plus analytiques. Le partenariat y est évoqué en des termes positifs. Pourtant, le partenariat reste une question nouée : l'égalité des partenaires est-elle une vue de l'esprit, au point que la négation des rapports de force engendre encore plus d'hypocrisie ? Tolérance du fort vis à vis du faible très habitué à en jouer ? Droit du plus faible à exploiter les encore plus faibles ? Devoir d'ingérence contre souveraineté et respect de l'autre ? Cette mécanique a franchi les époques, non ?

Que vous sachiez que ce travail est difficile et que chacun de ceux qui y croient parmi nous, Congolais, Rwandais, Européen, Burundais, Sud-Soudanais mérite bien qu'on lui reconnaisse d'être « quelqu'un ». Et que ces quelques-uns se réjouissent parfois des réels succès qu'ils engrangent.

Je tiens, chers lecteurs, à remercier particulièrement ceux d'entre vous qui, nombreux, ont soutenu par un don, RCN Justice & Démocratie et j'encourage ceux qui le soutiendraient à leur emboîter le pas.

Et si vous voulez en savoir plus encore sur nos actions, nos émissions radio sont déjà « audibles », notre film toujours « visible » et notre disponibilité encore « sensible ».

Au terme de la lecture, si vous pensiez que l'espoir est ténu, pensez que là-bas c'est ici, que sur une échelle de temps (huit heures d'avion, soixante ans d'histoire) assez courte, tout « cela », c'est aussi « ceci ». Impossible à refouler....donc quoi ? Donc il faut.

Pierre Vincke,  
Directeur.

# Aperçu des Programmes

## République du Rwanda

L'enjeu principal identifié par RCN Justice & Démocratie au Rwanda consiste à rapprocher la justice de la population. Pour atteindre cet objectif, le programme favorise la convergence des institutions judiciaires et de la société civile.

Ainsi, le programme 2006-2008 s'articule autour de cet objectif de proximité de la justice. Les actions sont développées sur des sujets spécifiques aux besoins de justice exprimés par la population (par exemple dans le domaine du foncier) et visent également à renforcer les capacités des relais de la population dans son dialogue avec les institutions. La convergence des actions menées est garantie par l'accompagnement du processus de décentralisation des institutions et l'identification de thèmes et d'interlocuteurs créant du lien entre la population et les services de justice.

### Appui aux institutions de justice

Le programme entend participer à une meilleure qualité du cours de la justice et à son accélération. L'appui technique et logistique aux parquets permettra la finalisation des enquêtes au niveau des arriérés d'instruction. Le processus de jugement des arriérés est également en cours au niveau des tribunaux, avec notamment la mise en place d'une cellule de coordination au niveau de la Cour suprême. L'évolution des actions en 2006 a permis de se rapprocher des institutions de justice de proximité. En 2007, aux vues de l'accumulation de dossiers venus s'ajouter aux arriérés d'avant 2004 et participer à un nouvel engorgement du système judiciaire, l'appui sera renforcé au niveau des tribunaux de base pour le triage et le jugement de ces dossiers et, à terme, la mise en œuvre d'un système de surveillance du flux de l'instruction et du jugement. Le soutien aux formations mixtes décentralisées ciblera en priorité les acteurs de justice de proximité, notamment la police judiciaire, les commandants de district et d'autres personnels de police.

L'extension nationale de la phase juridictionnelle des juridictions Gacaca débouchera en 2007 sur le transfert des dossiers des « grands responsables » du génocide dits de catégorie 1. RCN Justice & Démocratie prolongera son appui technique et logistique aux parquets pour les instructions complémentaires et aux tribunaux pour les procès en itinérance.

### Appui à la société civile et initiatives-relais auprès de la population

RCN Justice & Démocratie intervient auprès de la population directement et indirectement, afin qu'elle dispose d'une meilleure connaissance de ses droits, échange et s'organise pour les faire valoir. Ainsi, RCN Justice & Démocratie développe des actions de diffusion/vulgarisation de la justice de droit commun auprès de la population ; les sujets prioritaires d'intervention sont, pour l'année 2007, le droit foncier et le droit des successions, avec la vulgarisation de la réforme foncière de fin 2005 et l'identification des enjeux sociaux révélés par sa mise en œuvre. Le règlement judiciaire du contentieux du génocide et la cohabitation pacifique sont également des sujets abordés lors des ateliers d'échange qui sont organisés dans les collines.

Parallèlement, les partenariats développés avec une fédération d'agri-éleveurs et des associations rwandaises vont permettre le développement de ces actions à plus grande échelle. RCN Justice & Démocratie appuie ces partenariats dans la création et le développement d'initiatives – relais pour favoriser l'émergence d'espaces de dialogue, de réflexion et d'échange sur des problèmes de droit et de justice entre la société civile et les autorités judiciaires.

Les bénéficiaires directs des actions sont les magistrats, les greffiers et secrétaires de parquets, les officiers de police judiciaire et autres personnels de police, les administrations locales et autres instances (notamment Inyangamugayo et conciliateurs), les membres des associations partenaires et la population participant aux ateliers-débats.

## République du Burundi

RCN Justice & Démocratie est présent au Burundi depuis novembre 2000. Dans le contexte d'émergence de l'Etat de droit, RCN Justice & Démocratie met en œuvre un programme triennal 2006-2008 « *Pour une Justice légitimée* » afin de soutenir l'institution judiciaire, la société civile et la population du Burundi face aux besoins de consolidation de la paix sociale, de construction de l'Etat de droit fondé sur une justice légitimée et de reconstruction individuelle, collective et institutionnelle.

L'objectif du programme contribue à la restauration progressive d'une justice et d'espaces de parole garantis par les institutions. Cela signifie agir pour repenser le lien qui existe entre la société et la justice et restaurer la primauté de la société dans la définition des normes et des structures qui régissent la justice.

Le programme contribue à renforcer la capacité du système judiciaire et à ouvrir des espaces de paroles pour l'émergence de solutions discutées favorisant l'articulation des sources normatives.

Le programme est mené en partenariat avec le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des associations burundaises impliquées dans la protection des droits humains.

### Appui institutionnel

Le programme entend améliorer les capacités et compétences des professionnels de la justice. Des formations sont réalisées à l'attention des magistrats et des officiers de police judiciaire. Un appui logistique favorise le fonctionnement des tribunaux de résidence et de grande instance, des parquets de la République, de la police judiciaire et des départements de la justice. Les textes législatifs sont publiés, traduits en kirundi et diffusés au niveau national.

Le soutien à la participation des acteurs judiciaires dans l'espace public permet de valoriser le pouvoir judiciaire. L'exécution des jugements s'améliore par la réalisation d'une recherche sur la « *Problématique de l'exécution des jugements et distorsions entre dispositions légales, pratiques sociales, coutumes et réalités locales* ».

du Burundi », la mise en œuvre de séminaires de « *Promotion de la justice, des droits et des pratiques démocratiques auprès des autorités de base et des autorités supérieures* » et la formation de greffiers à la compétence d'huissier.

#### Appui à la société civile

Les actions visent un impact individuel et collectif. L'appui aux initiatives de promotion de la justice et de protection des droits humains, la diffusion de supports de vulgarisation du droit, la réalisation de reportages radiophoniques sur les thèmes « *justice, droit et société* » doivent permettre à la population de mieux connaître les modes de gestion des conflits, ses droits, ses devoirs, de s'y référer et de s'organiser pour les promouvoir.

Dans un même temps, des espaces de dialogue sont ouverts en référence à la culture et à l'histoire du Burundi. Un reportage radiophonique sur l'histoire de la justice au Burundi vise à conserver la mémoire orale des principes de justice issus de la culture burundaise et à retracer l'évolution d'un ordre normatif bouleversé par l'instauration d'un système juridique de conception coloniale. Les groupes de parole organisés sur base d'une représentation théâtrale portant sur le thème du conflit et de la justice permettent de relayer les attentes et propositions des populations sur la justice post-conflit. La promotion de valeurs de la culture burundaise fondatrices de justice par le conte assure la transmission orale et la mise en discussion des valeurs immémoriales, des attitudes et des repères identitaires fondateurs de justice.

### République démocratique du Congo

RCN Justice & Démocratie travaille depuis 2000 en République démocratique du Congo (Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu, Katanga, Ituri) au renforcement de l'Etat de droit et de la Justice sous l'angle de l'« offre » de justice via des activités d'appui institutionnel (formation de personnel judiciaire, appui documentaire) et sous l'angle de la « demande » de justice via des activités de sensibilisation et de formation de la population.

Les projets sont menés à partir de trois bureaux établis à Kinshasa, Lubumbashi et Bunia.

#### Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu et Katanga

Sur ces provinces, l'action de RCN Justice & Démocratie vise d'une part à renforcer les compétences des professionnels de la justice via des formations, des recyclages, des séminaires, du soutien en documentation et du soutien en matériel. D'autre part, RCN Justice & Démocratie informe les citoyens sur leurs droits et obligations et sur la défense et la promotion de ceux-ci, via des activités de vulgarisation, des formations pour des « personnes-ressources » de la société civile (membres des syndicats, enseignants, églises, ONG, etc.), et du soutien en documentation.

RCN Justice & Démocratie intègre également les autorités administratives et coutumières dans ces activités de formation. Enfin, la population, les autorités judiciaires, administratives et coutumières sont amenées à se rencontrer et à dialoguer dans le cadre d'ateliers rencontres ou de journées portes ouvertes dans les tribunaux.

Ce faisant, RCN Justice & Démocratie crée des contacts et des espaces publics autour de la justice, ouvre des débats, initie des rapprochements et des dynamiques et permet à l'offre de justice de satisfaire peu à peu la demande du justiciable.

#### Ituri

En janvier 2004, RCN Justice & Démocratie s'est installé à Bunia dans le cadre d'un projet visant la réinstallation, le redémarrage et le bon fonctionnement du système judiciaire. Cela a permis de poursuivre, condamner et incarcérer les auteurs d'infractions. Des activités de vulgarisation du droit et de sensibilisation de la population ont également été menées.

Le 15 juillet 2006, a démarré sur Bunia et Mahagi, un nouveau projet intitulé « *Appui urgent à la restauration de l'Etat de droit et de la justice en Ituri dans le cadre du retour des déplacés* ».

L'objectif de ce nouveau projet est de lutter contre l'impunité issue des conflits de terre en Ituri et de renforcer la paix sociale dans cette région par une meilleure résolution des conflits fonciers.

Dans cette perspective et afin d'offrir à la population une plus grande sécurité juridique, un travail d'appui aux institutions judiciaires, administratives et coutumières a été entrepris.

RCN Justice & Démocratie s'est également engagé dans des actions de vulgarisation et de sensibilisation auprès de la population et des déplacés.

### Royaume de Belgique

RCN Justice & Démocratie s'est lancé il y a peu dans la production d'une série d'émissions radio qui seront diffusées en Belgique et à terme, dans la région des Grands Lacs et dans d'autres pays.

Les émissions se construisent autour de la rencontre avec une personne qui a subi une violence judiciaire ou politique, qui s'est construite comme sujet à travers son histoire et dont la trajectoire traverse celle de *RCN Justice & Démocratie*.

Le concept repose sur la transformation du récit individuel de l'invité en histoire collective ; cette série d'émissions vise, à partir de récits individuels, à décroiser l'expression des points de vue antagonistes concernant des crises.

Nous rencontrerons dans la première émission Laurien Ntezimana, qui œuvre pour le dialogue au Rwanda; la seconde approchera l'univers de Marie-Louise Sibazuri, une conteuse burundaise; et la troisième présentera Jean Bofane, un écrivain congolais.

# Burundi

## Le point géopolitique

La république du Burundi est un territoire de 27 834 km<sup>2</sup>, divisé en 17 provinces et peuplé d'environ 7,2 millions d'habitants. Le pays est indépendant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1962. Le PIB par habitant est de 105,8\$ (OCDE, 2005). L'indice de développement humain est de 0,378, classant le Burundi 169e sur les 177 pays classés (PNUD 2005).

L'économie du Burundi est principalement rurale et agricole. Le café, le thé et le coton sont les principaux produits d'exportation. Uranium, nickel ou phosphates sont autant de ressources naturelles non exploitées.

Signé le 28 août 2000, l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation met un terme à une guerre civile qui a duré 13 ans et fait 300.000 morts. Le 26 août 2005, l'élection du Président Pierre Nkurunziza, ex-leader de la rébellion CNDD-FDD, clôtura la période de transition. Les nouvelles institutions sont composées selon l'équilibre constitutionnel de 60% de hutu, 40% de tutsi et 30% de femmes. Les anciennes forces rebelles ont été intégrées au sein des services de la sécurité nationale. Le corps diplomatique et les autorités judiciaires sont entièrement renouvelés.

Malgré la transition démocratique en cours, la situation du Burundi reste précaire. Les défis de la reconstruction du pays sont conséquents et les attentes nombreuses : règlement du conflit interne, réduction de la pauvreté, réinstallation des populations réfugiées et déplacées, établissement d'une justice transitionnelle, etc. Le gouvernement a pris d'importantes mesures sociales pour renforcer l'accès à l'éducation et à la santé. Il a obtenu une réduction de la dette extérieure et l'intégration du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Le gouvernement et les Nations unies doivent statuer sur les conditions d'établissement d'un mécanisme de justice transitionnelle qui serait composée d'une *Commission pour la vérité et la réconciliation* et d'un *tribunal spécial*. Toutefois, la libération d'un nombre important de prisonniers dits politiques, dont la majorité avait été condamnée à la peine capitale ou à perpétuité pour des crimes commis au plus fort du conflit, a provoqué de vives réactions des ONG luttant contre l'impunité.

Avec l'appui de l'initiative régionale pour la paix au Burundi et l'intervention du facilitateur sud africain, le gouvernement et les Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) ont signé l'accord de cessez-le feu global, le 7 septembre 2006 à

Dar-Es-Salam. Cet accord marque la dernière étape du retour à la paix et à la sécurité au Burundi.

De nombreux incidents au niveau des instances politiques vont révéler des difficultés et des tensions internes et semer la confusion, attestant des fragilités du processus de transition démocratique jusqu'à la fin de l'année 2006.



Cinq personnalités politiques, dont l'ex-président de la République, Domitien Ndayizeye (FRODEBU) et Alphonse Kadege (UPRONA), ex vice-président de la République sont maintenues en détention pour « atteinte à la sûreté de l'Etat ». La 2<sup>ème</sup> vice-présidente, Alice Nzomukunda démissionne, évoquant un manque de transparence du gouvernement dans la gestion des affaires de l'Etat. Les partis de l'opposition se considèrent exclus du processus de décision politique. Les journalistes, quant à eux, revendiquent leur droit à la liberté d'expression et d'opinion. Les appels de la communauté internationale et de la société civile se multiplient. Les préoccupations portent sur le respect des procédures judiciaires et des droits de l'homme, ainsi que le risque de remise en cause des acquis du processus de paix.

En fin d'année, le gouvernement pose des actes favorisant l'apaisement des tensions. Des rencontres entre les partis politiques et le gouvernement sont organisées. Les média radiophoniques obtiennent des subventions importantes. Les présumés putschistes, journalistes et représentants de la société civile incarcérés sont acquittés.

Progressivement, Hussein Radjabu, le président du CNDD-FDD est considéré comme le véritable homme-orchestre du CNDD-FDD et du gouvernement, jugé à l'origine de l'ensemble des dérapages du régime.

En ce début d'année 2007, la crise politique atteint son paroxysme avec l'éviction du Président du parti CNDD-FDD et de ses fidèles partisans des institutions politiques. Malgré les nombreuses incertitudes, la rupture laisse espérer plus d'ouverture démocratique et un plus grand respect des mécanismes institutionnels.

Le mandat de l'opération des Nations unies au Burundi (ONUB) s'est achevé le 31 décembre 2006, pour laisser la place à un Bureau intégré des Nations unies, dont l'objectif est d'apporter un appui au gouvernement dans le processus de consolidation de la paix.

J.B.

Céline MANCEAU RABARIJAONA responsable du projet d'appui aux institutions judiciaires chez RCN Justice & Démocratie s'est entretenue ici avec Charles NTAGWARARA, substitut général auprès de la Cour suprême. Cette rencontre s'articule autour de l'importance des causeries judiciaires et de l'état de la justice au Burundi.

## Reprise des causeries judiciaires au Burundi

Le 30 Juin 2006, la Présidente de la Cour suprême, son Excellence Madame Marie-Ancille Ntakaburimvo, en collaboration avec le SYMABU (syndicat des magistrats du Burundi) lançait officiellement la reprise des causeries judiciaires<sup>1</sup> avec l'appui de RCN Justice & Démocratie. L'évènement qui réunit près de 120 participants autour d'un débat sur « le magistrat face aux défis actuels de la justice au Burundi » rencontra un franc succès. Depuis lors, le SYMABU invite les magistrats et autres personnalités à réfléchir sur des questions aussi importantes que « l'indépendance de la justice », « la déontologie des magistrats » ou « la corruption » dans le cadre de causeries judiciaires organisées dans toutes les provinces du Burundi.

Avant la crise de 1993, des causeries judiciaires étaient organisées au niveau des cours et tribunaux du Burundi. Les magistrats reconnus par leurs pairs comme étant les plus expérimentés transmettaient leur savoir aux plus jeunes et mettaient en débat des thèmes juridiques pertinents. Cet exercice intellectuel permettait aux magistrats de développer leur esprit critique, d'harmoniser les pratiques judiciaires et d'avoir la même lecture et compréhension de la loi. Avec la crise, les praticiens les plus expérimentés ont quitté massivement le corps de la magistrature, laissant sans modèle les jeunes magistrats qui sortaient de l'université. Aussi, la reprise des causeries judiciaires, parce qu'elles offrent un cadre d'échange aux magistrats permettant de renforcer de façon significative leurs compétences, fut saluée par tous les professionnels du droit. En invitant les membres des autres corps constitués et la société civile à participer au débat sur les questions de justice, les magistrats rompent avec leur image classique de « gens de robe enfermés dans leur tour d'ivoire » pour prendre ainsi place dans la construction démocratique. L'ouverture d'espaces de parole, parce qu'elle renforce le lien entre les professionnels du droit et le justiciable, et participe à la valorisation du pouvoir judiciaire dans l'espace public, contribue à la légitimation et la responsabilisation du corps de la magistrature.

**Extraits d'entretien entre Charles NTAGWARARA (CN), substitut général auprès de la Cour suprême et Céline MANCEAU RABARIJAONA (CMR), responsable du projet d'appui aux institutions judiciaires**



Céline MANCEAU RABARIJAONA et Charles NTAGWARARA

**CMR : Après 25 années passées dans la magistrature, quel regard posez-vous sur votre carrière ?**

CN : Après mes études de droit, j'ai été tenté par la carrière diplomatique. Finalement, je suis plus en accord avec ma conscience en étant magistrat. Plus indépendant aussi. Malgré les problèmes qui minent la profession, j'ai pu m'épanouir, me réaliser individuellement et professionnellement. Ma plus grande satisfaction est d'avoir pu aider des petites gens. Je pense à tous ces anonymes, toutes les personnes détenues arbitrairement que j'ai pu faire sortir de prison. Vous savez, la justice est une cause noble. Même s'il y a un gros effort sur soi pour être à la hauteur de sa tâche.

**CMR : L'indépendance est justement au cœur des débats sur la magistrature. Peut-on exercer le métier de magistrat en toute indépendance au Burundi ?**

CN : Oui, bien sûr. Je sais que les immixtions de l'exécutif dans le judiciaire sont souvent dénoncées. Pour autant, on ne peut pas dire que les magistrats soient embrigadés en tant que tels ni qu'ils l'aient jamais été. L'institution de justice, les valeurs d'intégrité et d'impartialité attachées à la fonction de juger remontent à l'époque de la monarchie et sont ancrées dans la culture burundaise. Même s'il n'existait pas de séparation de pouvoir sous l'ère pré-coloniale, les chefs et même le Mwami (Roi) pouvaient être jugés et acceptaient le verdict des *Bashingantaha* (sages). Que cela soit sous le régime Bagaza, Buyoya, Ndadaye, ou depuis les accords d'Arusha, j'ai toujours exercé mon métier en toute impartialité. En 25 ans

de carrière, je n'ai jamais reçu d'injonction de la part de l'exécutif ni subi la moindre pression de la part d'un ministre. Maintenant, je ne dis pas que les pressions n'existent pas. Je connais quelques collègues qui sont tombés dans le piège et ont bénéficié de mesures d'avancement dans leur carrière (*rires !*).

Inversement, on a pu observer que dans certaines affaires politiquement sensibles, des magistrats ont fait l'objet de révocation parce que leurs décisions n'étaient pas favorables au pouvoir en place. L'indépendance de la magistrature est peut-être relative, mais il serait faux de dire que les magistrats sont asservis au pouvoir exécutif au Burundi.

**CMR : La corruption est souvent dénoncée dans le corps de la magistrature, est-ce une réalité ?**

CN : La corruption au sein du corps judiciaire a un retentissement beaucoup plus important que dans les autres corps de l'Etat, comme les douanes, par exemple. Car, plus que tout autre fonctionnaire, le magistrat doit être au dessus de tout soupçon. Maintenant, les conditions de vie des magistrats sont tellement précaires que ces derniers n'accomplissent pas toujours leur tâche dignement. Les salaires sont si bas qu'il est difficile pour le magistrat d'assurer des besoins aussi élémentaires que la nourriture, ou le logement. Des magistrats honnêtes qui font honneur à la justice, il y en a au Burundi, mais c'est vrai qu'ils mènent une vie d'ascète. Par ailleurs, la crise grave qu'a connue le Burundi a généré des écarts de conduite. Le lien social s'est distendu, les valeurs d'intégrité et d'honnêteté se sont estom-

## Burundi



Œuvre de Raymond Delvax, extraite de l'exposition « Ligne de vie »

pées. Cela prendra du temps pour que notre société retrouve ses repères. Cependant, l'évolution actuelle va dans le bon sens. Les droits de l'homme et les droits de la défense sont mieux respectés, le gouvernement post-transition donne beaucoup plus de place à la justice que les précédents régimes. Le vent de liberté qui souffle actuellement sur le Burundi nous fait espérer que le juge pourra dire le droit sans injonction de l'exécutif. Nous tous avons des responsabilités à veiller à ce qu'il en soit ainsi.

**CMR :** Le contexte démocratique favorise la pluralité d'idées et place la justice au centre d'enjeux importants. Les affaires sensibles pouvaient, sous les régimes autoritaires, être réglées de façon expéditive et dans le plus grand secret. Aujourd'hui, ces mêmes affaires sont largement commentées dans les media, et renvoyées devant la justice. Les pièces d'instructions et les rumeurs circulent librement. Le débat contradictoire se fait dans les bars avant la tenue des audiences publiques. On a l'impression que le magistrat est jugé par l'opinion publique avant de pouvoir lui-même juger. Plus que jamais, le magistrat est « exposé ». Parvenez-vous à vous adapter à ce nouveau contexte de la liberté d'expression ?

**CN :** Le système autoritaire, caracté-

risé par le centralisme démocratique et le parti unique, ne cadrerait pas avec les idéaux de la justice. Avant, le tribunal restait le seul lieu où le débat contradictoire pouvait se faire. Maintenant, le débat contradictoire s'étend à la société toute entière. C'est vrai que le vent démocratique qui souffle sur le Burundi place le magistrat dans l'œil du cyclone actuellement. Mais l'enceinte du tribunal n'est pas une caisse de résonance du pouvoir politique ou de l'opinion publique. Le magistrat doit appliquer le droit en toute impartialité sans céder aux pressions, quelles qu'elles soient. Il y a encore un gros travail d'éducation à faire auprès des justiciables. Qu'ils comprennent que la démocratie, c'est des droits mais aussi des devoirs. Une décision de justice se respecte, même si elle ne plaît pas. Quant aux magistrats, plus que jamais, ils doivent être à la hauteur de leur tâche et faire honneur à la justice. Il en va de leur responsabilité de ne pas faire reculer la justice dans ce pays.

**CMR :** RCN Justice & Démocratie a relancé la pratique des causeries judiciaires au Burundi. Etait-ce une bonne initiative ?

**CN :** Relancer les causeries judiciaires était une excellente initiative car cette pratique avait disparu depuis la

crise de 1993. Les causeries judiciaires répondent à un réel besoin car les magistrats ne se réunissent pas suffisamment. Vous savez, dans la magistrature, nous souffrons d'un vrai déficit en communication. On ne communique pas entre nous, et les rencontres avec la hiérarchie sont rares. Par ailleurs, certains débats doivent être ouverts au public. La peine de mort, par exemple, n'est pas qu'une affaire de juristes. Elle doit faire l'objet d'un débat plus large au sein de la société.

Quelque part, les causeries judiciaires permettent un encadrement indirect des magistrats. Elles offrent un cadre scientifique qui participe à l'évolution de la pensée juridique. A chaque étape de notre carrière, nous avons besoin de nous former, de nous informer. Quand il n'y a pas débat, il y a forcément régression.

**CMR :** Etes-vous optimiste sur l'avenir de la justice au Burundi ?

**CN :** Je le suis, mais je ne me fais pas trop d'illusions non plus. La magistrature est une profession contraignante où l'on peut souffrir de frustrations diverses. J'espère que les pouvoirs publics songeront à stabiliser la carrière des magistrats en revoyant leur statut lamentablement dégradé. On a assisté ces dernières années à des départs massifs des magistrats les plus expérimentés vers des activités plus lucratives. C'est dommage, il faut que ces magistrats reviennent à la profession. Le climat politique qui prévaut actuellement me fait espérer que les promotions dans la carrière des magistrats se feront sur des critères de compétence et d'intégrité et non plus sur base de clientélisme comme auparavant. J'espère ne pas me tromper.

Extraits d'entretien entre Charles NTAGWARARA (CN), substitut général auprès de la Cour suprême et Céline MANCEAU RABARIJAONA (CMR), responsable du projet d'appui aux institutions judiciaires

Sources :

1. Les causeries judiciaires sont mises en œuvre dans le cadre de l'action « Appui à la participation des acteurs judiciaires dans l'espace public » du projet Appui aux institutions judiciaires de RCN Justice & Démocratie au Burundi.

RCN Justice & Démocratie a publié un ouvrage intitulé : « La justice de proximité au Burundi, réalités et perspectives », A l'occasion sa sortie, un séminaire regroupant les autorités supérieures était organisé pour restituer les recommandations issues des autorités à la base. Aimé NKURUNZIZA nous parle de son expérience dans l'organisation de ce séminaire.

## « Une justice de proximité, pour mieux servir le justiciable »

Débutée en 2004, l'action « séminaires de promotion de la justice auprès des autorités de base » a vu son couronnement au cours de la journée du 22 décembre 2006 avec la publication d'un ouvrage intitulé : « La justice de proximité au Burundi, réalités et perspectives ». A la même occasion, un séminaire regroupant les autorités supérieures était organisé pour restituer les recommandations issues des autorités à la base.

Comme toute action d'une si grande importance, l'organisation de ce séminaire ainsi que la préparation de la présentation officielle de cette publication a été un véritable travail de titan de par les ressources humaines et matérielles qu'il a mobilisé. Outre la nécessité absolue de travailler en synergie pour l'ensemble des programmes, tout membre de la famille RCN Justice & Démocratie se devait de ne rien ménager pour la réussite de cette action qui en quelque sorte constituait une consécration des différentes activités des uns et des autres tout au long des trois années qu'aura duré cette action. Ainsi par exemple, pour le volet appui aux institutions judiciaires qui avait beaucoup contribué dans la formation des 1689 participants en provenance des quatre coins du pays, la publication devait incontestablement rendre compte de toutes les réalités du terrain. Le volet appui à la société civile s'est, lui, démarqué dans l'organisation des réunions préparatoires, soit avec le personnel directement impliqué dans l'action, soit avec les partenaires extérieurs de la mission qui devaient contribuer à la réussite de cette action (entendez par là, les modérateurs, les rapporteurs, qui avaient besoin de l'une ou l'autre information pour mieux accomplir la tâche qui leur revenait). Je ne manquerai pas aussi de mentionner ces va-et-vient de l'équipe chargée de la logistique pour s'assurer que tout était prêt pour l'accueil des participants au lieu où devait se dérouler l'action.

En temps qu'assistant - communication, avec une si courte expérience de l'organisation, j'ai vite compris qu'en réalité, l'action constituait une rude épreuve pour moi d'autant plus que sa visibilité à travers les médias et d'autres canaux de communication dépendait particulièrement de moi. C'est là qu'en plus des communiqués de presse, nous avons pensé à une émission radio Ntunganiriza qui traiterait du contenu de la publication. Ici aussi, il faut dire que toutes les équipes de RCN Justice & Démocratie devaient être mobilisées pour la réussite de l'émission.

Commentant l'une des deux émissions quant à son déroulement, le consultant juriste extérieur habituellement présent à chaque émission dira : « ... la présence de Gilbert (cfr. G. BIGIRIMANA, représentant de RCN Justice & Démocratie) était certes indispensable dans l'émission mais la difficulté est que je me suis retrouvé dans son ombre suite à ses interventions plus pertinentes que les miennes » Et l'animateur d'ajouter pendant l'évaluation de l'émission : « cette émission est la plus réussie de toutes les émissions que j'ai eu à animer ».

Pour qui connaît les réalités burundaises, ce séminaire est arrivé au moment opportun dans la mesure où ici et là, des plaintes comme quoi la justice ne joue pas pleinement son rôle sont entendues, des justiciables se lamentent comme quoi leurs dossiers traînent dans les instances judiciaires, ... des preuves de la nécessité d'un cadre qui devait permettre aux uns et aux autres d'échanger sur tous ces éléments qui sont à l'origine de l'insatisfaction du justiciable et des solutions pour améliorer la situation. Ainsi donc, ce séminaire pourrait, à mon sens, être considéré comme un prélude aux états généraux de la justice longtemps sollicités et attendus par différents acteurs de la justice et leurs partenaires. Toutefois, il importe de signaler que le contexte conflictuel

La publication « Justice de proximité au Burundi, réalités et perspectives » est disponible sur le site à l'adresse [www.rcn-ong.be](http://www.rcn-ong.be)



## Burundi

entre les pouvoirs publics et la société civile en général, les médias en particulier, qui prévalait au moment de l'organisation de ce séminaire n'a pas permis à tous les participants d'exprimer librement leurs avis et considérations par rapport aux différents thèmes à l'ordre du jour. Et pour preuve, certains présidents des tribunaux de grande instance ont préféré se faire discrets tout le temps qu'ont duré les échanges pour éviter, selon eux, d'éventuels problèmes avec les responsables provinciaux. Par ailleurs, des interrogations subsistent quant à l'absence très remarquée des représentants du parlement qui, en principe, devaient être là pour prendre connaissance des préoccupations de leurs électeurs en matière de justice de proximité. Ici, on peut penser que le même contexte pourrait expliquer cette absence, comme d'ailleurs l'ont indiqué certains des participants pendant les moments de pause. C'est donc dire que bien que les résultats de cette action sont satisfaisants d'une façon globale, ils auraient été plus satisfaisants si le climat entre les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics était détendu. Sinon, le thème qui faisait objet du débat est on ne peut plus intéressant. Tant que 80% des conflits sont jusqu'à aujourd'hui des conflits de voisinage dont les conflits fonciers, le débat sur une justice de proximité restera toujours d'actualité. Le débat sur cette question suscite d'ores et déjà des réflexions qui par-ci par-là ont déjà produit quelques effets positifs, comme l'attestait ce président du tribunal de

*« ...les résultats de cette action sont satisfaisants d'une façon globale, ils auraient été plus satisfaisants si le climat entre les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics était détendu »*

résidence de Nyanza-Lac dans sa réaction au cours de l'émission sur le thème « Justice de proximité » : *« ...depuis que RCN Justice & Démocratie a commencé à former les administratifs à la base, les bashingantahe et les juges des tribunaux de résidence sur les compétences des uns et des autres, le nombre de dossiers au sein de notre juridiction a sensiblement diminué, de même que les cas de conflits entre ces acteurs ».*

Je ne manquerai pas aussi d'évoquer ce grand étonnement d'un ancien collègue journaliste de BONESHA FM, une station locale, qui quelques jours après la présentation officielle de la publication me dit : *« ... finalement votre publication est vraiment intéressante... »*, sachant que certains autres de mes collègues journalistes étaient plutôt critiques peu avant l'événement. Certes, l'action aura été une réussite pour notre institution en général et pour tous les partenaires de la justice en particu-

lier. Mais comme certains des invités tels les représentants du peuple n'ont pas pu répondre présents à l'invitation, il serait profitable, il serait utile de décentraliser le débat des autorités supérieures au niveau régional et provincial avec pour objectif de confronter les avis et considérations des représentants de la justice, de l'administration provinciale et des parlementaires sans oublier bien entendu la société civile, mais en tenant compte des particularités ou spécificités de chaque entité administrative. Par la suite, les résultats de ces débats seraient restitués aux autorités de base des mêmes entités, quitte à parvenir à une certaine harmonisation des visions au niveau de chaque province ou région du pays. C'est d'ailleurs l'une des recommandations majeures de cette journée.

Aimé NKURUNZIZA,  
Assistant communication.

Dans son volet appui aux associations, RCN Justice & Démocratie travaille entre autre depuis 2006 avec l'association CAJEBU (Carrefour des Jeunes de Bururi). Hélène MORVAN, responsable de l'appui à la société civile nous parle de ce partenariat et d'une réalité mal connue au Burundi : les relations compromettantes entre élèves et enseignants.

## Droit et éducation

### Les relations compromettantes entre élèves et enseignants



Représentation de contes à Cibitoke, novembre 2006.

Le programme de RCN Justice & Démocratie au Burundi comprend un volet « appui aux associations » depuis la création de la mission en 2001. Dans un premier temps, il s'agissait de financer des actions ponctuelles. En 2003, à l'issue d'un long processus de sélection, une douzaine d'associations a été identifiée et en 2004, celles-ci ont reçu une formation sur 3 modules « *Comment le droit protège la famille, la femme et l'enfant ?* » ; « *Comment saisir la justice ?* » et « *L'organisation des associations et l'élaboration des projets* ». Actuellement, l'appui aux associations s'est réorienté vers l'appui aux projets, il s'agit d'apprendre en agissant. Parmi les 12 associations ayant bénéficié d'une formation, seules les associations qui ont manifesté leur volonté de s'investir dans un projet, ont reçu un appui. Parallèlement d'autres associations qui nous ont soumis des projets pertinents ont été soutenues, dont l'association CAJEBU (Carrefour des Jeunes de Bururi) que nous allons vous présenter.

L'appui apporté par RCN Justice & Démocratie prend la forme d'un accompagnement permanent. Le processus de renforcement des capacités est continu et adapté aux besoins spécifiques des structures. Les initiatives sont soutenues en terme d'analyse, de programmation et de mise en œuvre des projets.

Si nous avons choisi d'illustrer ce numéro par un article sur le projet de l'association CAJEBU, c'est qu'il nous semble que le travail effectué par cette association permet d'appréhender une réalité mal connue mais aussi qu'il s'inscrit très exactement dans les orientations du volet société civile de RCN Justice & Démocratie au Burundi. Le projet de CAJEBU s'intéresse à la question des « relations compromettantes entre élèves et enseignants » ; ce terme de « relations compromettantes » recouvre des faits comme le harcèlement psychologique et sexuel, l'attentat à la pudeur, le viol, le racket, la fraude, la corruption, la concussion et les abus d'autorité.

CAJEBU est financée par RCN Justice & Démocratie depuis mai 2006. La thématique traitée par CAJEBU a fait l'objet de deux émissions radios ; une sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire et l'autre sur la corruption en milieu scolaire en décembre 2006 et janvier 2007. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le prolongement du projet de promotion des valeurs burundaises de justice par le conte mené par RCN Justice & Démocratie. Les deux problématiques sont axées sur la crise des valeurs qui frappe la jeunesse. Le projet « conte » se place en amont, dans la prévention, en travaillant à la restauration des valeurs et le partenariat

## Burundi



Œuvre de Raymond Delvaux, extraite de l'exposition « Ligne de vie »

avec CAJEBU, en aval, dans la protection des victimes et les sanctions des auteurs, en s'intéressant aux conséquences de cette perte de valeurs.

Les relations compromettantes entre élèves et enseignants ne sont pas des phénomènes nouveaux. Bernard, employé à RCN Justice & Démocratie, nous a relaté un fait qui a eu lieu lorsqu'il était encore à l'école primaire dans les années 1970. Un enseignant avait alors organisé une collecte d'argent auprès de chaque élève pour se payer un vélo. Les violences et la corruption en milieu scolaire semblent s'être multipliées avec les violences armées de 1993. Le conflit a affecté les valeurs les plus fondamentales de la société burundaise et le secteur de l'éducation dans ses dimensions socio-familiales et scolaires n'a pas échappé à cette crise. « *Dans les écoles, un vrai marché s'instaure où les enseignants marchandent des notes de complaisance en échange d'argent ou de relations sexuelles*<sup>1</sup> ».

L'augmentation des relations compromettantes entre éduqués et éducateurs en milieu scolaire est imputée à la dégradation matérielle de l'institution scolaire, les antivalours héritées de la guerre et le manque d'encadrement de la jeunesse. Les impératifs de survie ont détourné les parents de leur mission d'encadreur et les pertes innombrables en vies humaines ont laissé beaucoup de ménages sans parents, sans responsables.

Toutefois, peu de cas sont sanctionnés, favorisant par là-même, la perpétuation de ces pratiques. L'absence de sanctions est liée à des facteurs légaux mais aussi sociaux et culturels. Le code pénal est très lacunaire, certains actes comme le harcèlement sexuel ne sont pas prévus par le code pénal de 1981. Ainsi pour les réprimer, on recourt tantôt à la voie administrative tantôt au règlement à l'amiable. L'enseignant reçoit un avertissement, parfois il est

muté et rarement, il est exclu de l'éducation nationale. Une magistrate invitée à une activité organisée par CAJEBU a aussi relevé que les dossiers relatifs aux relations compromettantes entre élèves et enseignants sont souvent traités comme secondaires par les juges. Il faut cependant signaler deux avancées considérables au niveau législatif : l'adoption de la loi n° 1/12 du 18 avril 2006 portant mesure de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes et l'incorporation des infractions de harcèlement sexuel et la redéfinition du viol et de l'attentat à la pudeur dans le projet de code pénal (projet en cours d'adoption).

Par ailleurs, et concernant le harcèlement sexuel, le tabou attaché aux questions qui touchent à la sexualité empêche bien souvent les filles de dénoncer. Si par malheur, la fille tombe enceinte, la famille essaye de régler l'affaire à l'amiable. L'enseignant est poussé à épouser son élève ou une pension alimentaire est versée à la famille de la fille. Dans la province de Bururi (province du sud du pays où CAJEBU est actif), au cours de l'année scolaire 2004-2005, 7 filles se sont mariées avec leur professeur suite à une grossesse ; parmi ces 7 élèves, 3 fréquentaient encore l'école primaire<sup>2</sup>. Pour les parents, le mariage est une voie de sortie honorable. Enfin, les élèves ignorent souvent qu'il s'agit d'un délit réprimé par la loi et beaucoup ne peuvent pas le dénoncer car ils sont, dans une certaine mesure, complices. L'élève accepte voire sollicite de bonnes notes ou un passage dans la classe supérieure en proposant de l'argent ou en séduisant son professeur.

CAJEBU a organisé trois forums sur ce thème en mai 2005, mai 2006 et décembre 2006. Ces forums réunissaient chaque fois des enseignants, des élèves, des parents d'élèves, des directeurs d'école, des inspecteurs de l'enseignement, le personnel de la Direction provinciale de l'Éduca-

tion, des acteurs de la justice et de l'administration. Le fait que les membres de CAJEBU sont pour la majorité des professeurs, les dote d'une crédibilité auprès de leurs pairs et leur permet de mobiliser largement les acteurs de l'éducation.

A l'issue de ces différents forums, des recommandations ont été prises et des comités de suivi ont été mis en place pour assurer le suivi de ces recommandations. Ces recommandations sont axées autour de 3 objectifs principaux :

- Prévenir les relations compromettantes en brisant le silence (réalisation de campagne de sensibilisation par la radio, des dépliants, des affiches ; création d'espaces de dialogue et discussion entre les différents acteurs de l'éducation) ;
- Recenser les cas, les dénoncer et offrir un appui aux victimes (organiser des visites dans les écoles pour recenser les cas et rencontrer les acteurs de l'éducation ; encourager les dénonciations en mettant en place des mesures pour protéger les victimes ; créer des cadres d'accueil et d'information dans les établissements scolaires ; favoriser les actions en synergie éducation/justice/administration) ;
- Vulgariser le droit (textes légaux et règlements scolaires) et favoriser son application stricte (faire une large diffusion des lois et règlements scolaires ; appliquer strictement et intégralement les dispositions contenues dans ce document ; plaider pour la révision et l'amélioration des textes légaux).

Depuis la tenue du séminaire en décembre 2006, le Directeur provincial de l'enseignement a adressé une note de conduite à tous les directeurs d'écoles. Cette note donne un état des lieux des relations compromettantes entre éduqués et éducateurs et demande aux directeurs de prendre des mesures pour lutter contre ces relations et les sanctionner. Un directeur de lycée a organisé une rencontre avec les parents des élèves durant laquelle il les a sensibilisés à l'existence de la corruption et du harcèlement en milieu scolaire et leur a demandé d'être vigilants

et de lutter contre ces pratiques. Un enseignant du comité de suivi a dénoncé des cas de corruption dans un lycée où il était préfet de discipline (la direction avait modifié les notes qu'il avait attribué à trois de ses élèves). Cette dénonciation lui a coûté son poste. Le dossier a été envoyé au ministre de l'éducation qui a promis d'envoyer une commission pour enquêter.

Le projet mis en œuvre par CAJEBU montre des avancées significatives dans le domaine de la lutte contre les relations compromettantes entre les élèves et les enseignants. Le projet a notamment permis de briser le silence qui existait sur cette question et d'inscrire cette question à l'agenda de la direction provinciale de l'éducation à Bururi. Cependant, un long chemin reste à faire. Les notions ou pratiques que recouvre le terme « relations compromettantes » demeurent sujet à confusion voire à incompréhension, les distinctions entre viol, harcèlement sexuel et attentat à la pudeur étant rarement faites. Par ailleurs, le projet tend à reposer sur quelques personnes que leur statut d'enseignant ou d'élève peut amener d'un jour à l'autre à quitter le milieu. L'appui de RCN Justice & Démocratie pour les mois à venir sera axé sur l'appropriation de l'action pour l'ensemble des membres de CAJEBU et des comités de suivi. L'accent devrait être mis sur une planification qui s'appuie sur une analyse approfondie de la situation et une vision à long terme du projet.

Hélène MORVAN,  
responsable de l'appui à la société civile.

Sources :

1. Bikindou-Boueya E., « L'école congolaise face au défi de l'éducation à la citoyenneté dans le contexte des crises économiques et morale », in « Le droit à l'éducation : Quelles effectivités au sud et au Nord », Colloque International, Université de Ouagadougou, mars 2004.

2. Exposé de Joël Gashaka, Directeur du Bureau d'Etude des Programmes de l'Enseignement Secondaire, « L'état des lieux des relations compromettantes entre éducateurs et éduqués en milieu scolaire à Bururi », forum mai 2006.



Œuvre de Raymond Delvax, extraite de l'exposition « Ligne de vie »

# Rwanda

## Le point géopolitique

Le Rwanda est un territoire de 26 340 km<sup>2</sup>, peuplé d'environ 8 500 000 habitants. Le Rwanda a accédé à l'indépendance le 1er juillet 1962.

Le PIB par habitant est de 231\$/an (OCDE, 2005), mais ce chiffre dissimule des disparités importantes entre le milieu rural et le milieu urbain. L'indice de développement humain est de 0,45, classant le Rwanda 158e sur les 177 pays classés (PNUD, 2006). L'accès aux ressources naturelles, notamment la ressource foncière, est une question cruciale.

L'économie du Rwanda est principalement basée sur l'agriculture et les services (environ 40% du PIB chacun). Le gouvernement a mis en place un projet à long terme, intitulé « Vision 2020 », tablant sur une croissance de 7 %, un développement du secteur privé, une modernisation de l'agriculture et visant à faire du Rwanda un centre régional de services pour l'Afrique des Grands Lacs.



Le pays a ratifié les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels (le 16 avril 1975), la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide (le 16 avril 1975), et la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples (le 15 juillet 1983). En décembre 2006, aux côtés de la République Démocratique du Congo, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Burundi notamment, le Rwanda a ratifié le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région. Les développements attendus de longue date sur cette question pourraient donc connaître des évolutions en 2007.

Le Rwanda est une république constitutionnelle. Le Front patriotique rwandais (FPR), accède au pouvoir en juillet 1994, formant un gouvernement d'unité nationale (conformément aux accords d'Arusha) présidé par Pasteur Bizimungu. En 2000, il démissionne et Paul Kagamé est désigné président. Le 23 avril 2003, le parle-

ment rwandais adopte une nouvelle Constitution approuvée par référendum le 26 mai. Des élections générales, au suffrage universel, sont organisées pour la première fois depuis l'indépendance du pays. Le 25 août 2003, Paul Kagamé est élu Président de la République.

Le parlement est constitué de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Le système judiciaire est constitué de la Cour suprême, la Haute Cour de la République, 12 tribunaux de grande instance et 60 tribunaux de base. En parallèle des juridictions classiques, des juridictions Gacaca spécialisées dans le règlement du contentieux du génocide de 1994 ont été instaurées en 2001. Concernant le contentieux de droit commun, le niveau pré-juridictionnel des comités de conciliateurs fournit un cadre de concertation obligatoire, dans la limite de son champ de compétence, préalable à la saisine des juridictions de premier degré.

Les dernières estimations du Service National des Juridictions Gacaca portent à 818.564 le nombre de personnes suspectées d'implication dans le génocide, parmi lesquelles plus de 70.000 relèvent de la première catégorie et devraient être jugées par les juridictions classiques. Au regard de ces chiffres, l'enjeu de proximité de la justice reste crucial, et le nombre de personnes acquittées lors des jugements passés – de l'ordre de 16 % des prévenus – témoigne des défis de la justice rwandaise pour les années à venir.

Le processus de libérations massives a repris en février 2007, avec la libération provisoire de entre 8500 et 9000 détenus, parmi lesquels ceux ayant avoué leurs crimes et ceux sans dossiers. Toutefois, la population carcérale reste supérieure à 85.000 personnes. Par ailleurs, la question du retour et de la réintégration de ces anciens détenus renvoie au contexte social : la persistance des actes de persécution, des assassinats, entretient un climat de tensions et de craintes mutuelles. 12 ans après le génocide, et alors que son traitement juridique atteint son apogée, le développement économique et social du pays reste connecté à la gestion politique de l'unité nationale et de la sécurité. A.V.

Depuis sa création en 1994 au Rwanda, RCN Justice & Démocratie appuie la reconstruction judiciaire via différents partenariats. Alida FURAHAU s'est penchée sur ces partenariats avec les associations locales et tout particulièrement, celui avec la fédération IMBARAGA, fédération des agriculteurs et éleveurs du Rwanda.

## Le partenariat, un mécanisme de renforcement des capacités

Le partenariat jusque très récemment centré sur les institutions judiciaires s'est étendu à d'autres acteurs de la société civile. C'est ainsi que plusieurs associations de droit rwandais ont conclu une convention de partenariat avec RCN Justice & Démocratie.

Il nous semble indiquer de donner, avant d'aller plus loin dans cet article, la définition du concept de partenariat. Le petit Larousse illustre définit le partenariat comme « un système associant des partenaires sociaux ou économiques ». Cette définition nous

renvoie à choisir entre les diverses définitions proposées du concept de partenaire. Nous retiendrons que le mot partenaire désigne « une personne, un groupe auquel on s'associe pour la réalisation d'un projet ».

### Le partenariat, véritable occasion d'échange et de complémentarité

Le partenariat entre RCN Justice & Démocratie et la fédération IMBARAGA s'inscrit dans le projet de diffusion et de vulgarisation de la loi organique n°08/2005 du 14/07/2005<sup>1</sup>

portant régime foncier au Rwanda (ci après « loi foncière »).

La loi foncière est venue à point nommé au Rwanda pour organiser ce domaine complexe qui jusque là, était régi tant par la coutume que l'équité et un ensemble de lois nombreuses et éparses. La loi foncière apporte diverses solutions aux différentes problématiques liées à la gestion et à l'utilisation de la terre. Ces solutions contenues dans la loi foncière doivent être mises à la portée et appropriées par les agriculteurs et éleveurs en particu-

lier, et toute la population en général. Pour ce faire, la fédération IMBARAGA et RCN Justice & Démocratie se sont rapprochés, menant une concertation aboutissant à ce projet de diffusion et de vulgarisation de la loi foncière.

Avec la fédération IMBARAGA, RCN Justice & Démocratie, qui a pour objectif spécifique de rapprocher la justice de la population tout en favorisant la convergence des institutions judiciaires et la société civile, a engagé début 2006 une première période de partenariat dans le cadre d'une phase pilote de 6 mois. Au terme de cette phase qui s'est avérée concluante, le partenariat a été étendu pour l'ensemble de la période 2006 – 2007.

L'aboutissement à la conclusion de la convention est le fruit de multiples rencontres d'échanges en vue de discuter de la faisabilité du projet, de l'assurance d'une même vision vers des objectifs communs. RCN Justice & Démocratie a, via le partenariat avec la fédération IMBARAGA, entrepris des sessions de formation sur le régime foncier ainsi que d'autres textes y afférents pour favoriser la connaissance de cette matière par la population, celle-ci n'étant en mesure de faire valoir ses droits que si elle en a connaissance.

Cette grande entreprise de diffusion et vulgarisation de la loi foncière au Rwanda n'a pu être réalisée qu'en joignant les atouts de la fédération IMBARAGA et de RCN Justice & Démocratie. Ce dernier a un savoir faire juridique tiré de ses années d'expérience, tandis que la fédération IMBARAGA possède une connaissance approfondie du terrain sur toute l'étendue du pays avec 100.000 membres dont 40% de femmes. Ce qui constitue la complémentarité entre les partenaires.

#### Avantages du partenariat

Différentes potentialités existent au sein d'une relation de partenariat : l'expérience, l'aptitude et la connaissance apportées par chacun. Dans le cas présent, plusieurs points forts ont été constatés. Différentes perspectives se sont exprimées lors des discussions préparatoires des sessions de forma-

tion organisées conjointement par RCN Justice & Démocratie et la fédération IMBARAGA. Un exemple est celui du choix des thèmes de la formation. Au début, les partenaires n'étaient pas en parfait accord pour l'introduction de la loi n°22/99 du 12 novembre 1999 complétant le livre premier du code civil et instituant la cinquième partie relative aux régimes matrimoniaux, aux libéralités et aux successions<sup>2</sup>. L'ajout de la loi organique N°04/2005 du 08 avril 2005 portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda<sup>3</sup>, s'est, à l'inverse, fait de soi. Ces échanges de points de vue permettent d'apporter des solutions et de mieux anticiper les possibles risques pouvant entraver la bonne compréhension ou l'adhésion au projet des bénéficiaires. Au fur et à mesure du développement et de la mise en œuvre du projet, un climat de confiance entre les partenaires s'installe.

Un des avantages, fruit du partenariat, est la participation d'un nombre important de personnes au projet. Rappelons que les membres de la fédération IMBARAGA ayant bénéficié de la formation doivent ensuite informer les autres membres ainsi que d'autres personnes de leur entourage. La proximité assurée par la fédération IMBARAGA permet d'atteindre une part importante de la population. Néanmoins, cette proximité, à elle seule, n'est pas suffisante pour mener à bien le projet. Pour ce faire, RCN Justice & Démocratie apporte un appui technique et logistique à la diffusion et à la vulgarisation de la loi foncière tout en renforçant la capacité des membres de la fédération IMBARAGA. Aujourd'hui 696 personnes ont bénéficié de la formation sur la loi foncière. La formation se poursuivra tout au long de cette année 2007.

#### Rôle de la communication

Il est souvent dit : « *Là où il y a des gens, il y a des problèmes* ». Par conséquent, une bonne communication constitue le point de départ d'un bon partenariat. Dans le cas présent, il est important de rappeler que différentes catégories de personnes interviennent dans l'exécution des ses-

sions de la formation. La fédération IMBARAGA, de par sa structure, est une organisation complexe. Elle a en effet une représentation au niveau national, au niveau des provinces et des districts. Pour que la communication soit transmise de son centre vers ses branches aussi efficacement que possible, l'information doit être claire, précise et pertinente au moment de la transmission. Néanmoins, certains manques ont été constatés, perturbant la bonne marche des activités. Le besoin de faire le suivi de la communication s'est dès lors fait sentir ; la fédération IMBARAGA, en collaboration avec RCN Justice & Démocratie, définira pour l'avenir, des stratégies d'amélioration de communication.

#### Conclusion

##### le dialogue au sein de la société civile, et entre celle-ci et les autorités

Les bénéficiaires des sessions de formation organisées durant la phase pilote étaient exclusivement membres de la fédération IMBARAGA. Bien que ceux-ci continuent d'être majoritaires parmi les personnes formées, les sessions de formation ont connu depuis octobre 2006, la participation d'agronomes, de chargés des requêtes, de conciliateurs et d'autres associations non membres de la fédération IMBARAGA.

Cette ouverture fut décidée suite aux recommandations issues du premier cycle de sessions et de la pertinence d'associer d'autres acteurs œuvrant dans les domaines de l'agriculture et du foncier en vue de faciliter la diffusion et la vulgarisation de la loi foncière.

RCN Justice & Démocratie inscrit ainsi son action dans une démarche permettant des échanges accrus au sein de la société civile, et entre celle-ci et les autorités, en vue de favoriser l'émergence et l'accompagnement d'espaces de dialogue, de réflexion et d'échange avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans le processus actuel de réforme foncière.

FURAHA U. Alida,  
Chargée de Programme adjointe  
Sensibilisation et Information.

Sources:  
1. Journal officiel N°18 du 15 septembre 2005  
2. Journal officiel n°22 du 15/11/1999  
3. Journal officiel n°9 du 01/05/2005

# Rwanda

RCN Justice & Démocratie collabore avec l'ensemble des autorités judiciaires du Rwanda depuis 1994. Dans cet article, Alain NSENGIYUMVA chargé du programme « sensibilisation et information » s'arrête sur un autre partenariat, celui entre RCN Justice & Démocratie et la police nationale dans le cadre de la formation des officiers de police judiciaire.

## Partenariat entre la police nationale et RCN Justice & Démocratie

Un système judiciaire efficace est un des baromètres reflétant l'état d'une véritable démocratie dans un pays. Le Rwanda a décidé de devenir un Etat de droit et de respecter les droits de l'homme. Cependant, compte tenu de sa récente histoire marquée notamment par la guerre et le génocide de 1994, il est difficile de réaliser un tel objectif sans la mise en place d'un système judiciaire solide, jouissant d'une grande indépendance. Cela exige que ce système soit doté d'un personnel compétent et bien formé. C'est dans ce cadre que, grâce au soutien d'autres institutions de l'Etat et des organisations non gouvernementales impliquées dans le renforcement des organes judiciaires, beaucoup d'efforts ont été investis dans le renforcement des capacités du personnel judiciaire à tous les niveaux depuis la police judiciaire, le parquet jusqu'aux cours et tribunaux.

Sous cet angle, RCN Justice & Démocratie apporte son appui aux organes judiciaires du Rwanda depuis 1994 afin de les aider à acquérir et améliorer leurs connaissances et capacités; les résultats sont là mais le chemin est encore long.

### La police, acteur de proximité

La police judiciaire, en raison de sa mission de poursuite des infractions et de son rôle dans la conduite des enquêtes préliminaires avant la transmission des dossiers au parquet, est au contact de la population rwandaise au quotidien. Tel que le prévoit la Constitution de la république du Rwanda, la police nationale a d'importantes attributions, comme explicité en son article 171 à savoir : *assurer le respect de la loi ; maintenir et rétablir l'ordre ; assurer la sécurité des personnes et de leurs biens ; intervenir sans délai en cas de calamités, de catastrophes et de sinistres ; assurer la police de l'air, des frontières et des eaux ; combattre le terrorisme ; participer aux missions internationales de maintien de la paix, de secours et de perfectionnement.*

La Police est donc une institution qui a la caractéristique d'avoir un haut degré de visibilité au sein de la société et est de ce fait un indicateur du niveau de démocratie d'un pays.

En 1995, période du redémarrage progressif des institutions judiciaires après le génocide, RCN justice & Démocratie initie un partenariat avec la police nationale en dispensant une série de formations aux différents membres du corps de la police judiciaire. Ainsi, plus de 150 inspecteurs stagiaires ont été formés et titularisés inspecteurs de police judiciaire ensuite affectés soit au sein des préfectures soit au sein de l'auditorat militaire. Suite aux recommandations formulées au cours des formations de magistrats

assis et debout qui reconnaissent que les dossiers bien instruits au niveau de la police aboutissent à un bon jugement, RCN Justice & Démocratie a repris activement ce partenariat en 2005. C'est dans ce cadre qu'en décembre de la même année fut organisé un séminaire réunissant les décideurs et officiers supérieurs de la police nationale. Les échanges et recommandations ont porté sur les différents thèmes de droit, la réforme juridique et judiciaire opérée récemment au Rwanda. Les propositions et recommandations présentées par les participants lors de ce séminaire invitaient RCN Justice & Démocratie à appuyer des sessions de formation à l'intention d'autres membres de la police nationale, dans le même souci de leur faire connaître les nouveaux textes et harmoniser leur interprétation.

### Partenariat en 2006

En 2006, RCN Justice et Démocratie a poursuivi cette démarche et s'est engagé à accompagner la police nationale dans le renforcement de ses capacités professionnelles et, de manière spécifique, à soutenir son programme de formation juridique des membres de la police nationale. Ainsi RCN Justice & Démocratie a apporté son appui à un cycle de formation initiale en droit d'une durée d'un mois, à l'intention de 100 officiers de police judiciaire nouvellement recrutés, du 7 février au 7 mars 2006 à l'académie de la police nationale située à MUSANZE, en province du Nord. Cette formation était d'une importance capitale étant donné que les participants venaient de différents horizons, la plus grande part n'ayant aucune base en matière juridique. Cette formation leur a donc permis de se familiariser avec l'interprétation et l'application des textes de loi.

Il a également été organisé pour l'ensemble des officiers de police judiciaire et commandants des stations de police, une série de formations décentralisées au niveau des provinces et de la ville de Kigali. Le choix des thèmes se justifiait par les difficultés que ces bénéficiaires rencontraient sur le terrain lors de la mise en œuvre pratique des différentes lois, difficultés nées suite à la décentralisation et aux deux réformes juridiques et judiciaires récemment opérées au Rwanda. Le besoin était de délimiter les champs de compétence propres à chaque acteur grâce à une compréhension harmonisée des problèmes liés à l'interprétation et à l'application de certaines lois dont une grande partie ont subi des modifications. Les résultats de ces formations ont été : l'actualisation et le renforcement des connaissances dans l'interprétation et l'application harmonisée des textes législatifs en général ; une pratique de constitution des dossiers judiciaires lors de l'enquête préliminaire conforme à la législation en vigueur ainsi qu'une amélioration de la technique d'enquête préli-



Photo : Police nationale

Formation de la police nationale, Butare, juin 2006

minaire selon les infractions commises dans l'une ou l'autre région. Lors de ces activités, les participants accèdent aux recueils de certains textes de lois dont ils ne disposent pas – les agents formés reçoivent en effet les nouveaux textes de loi dont ils ont besoin pour mener à bien leur travail. Enfin, la méthodologie employée axée sur l'approche participative, pratique et basée sur la discussion est une autre particularité des formations qui permet réellement aux participants d'assimiler la matière permettant de ce fait d'améliorer leur travail concrètement.

Au-delà de ces résultats, le mérite spécifique de ces formations est d'avoir rassemblé les officiers de police judiciaire (OPJ) et leurs supérieurs au sein d'un même espace, leur offrant ainsi l'occasion d'échanger sur les voies et moyens de mener à bien leur mission. RCN Justice & Démocratie considère cette particularité comme une réelle plus-value lors des formations et tente depuis lors d'orienter son appui technique dans ce sens.

#### Les défis du partenariat

Bien que le partenariat entre la police nationale et RCN Justice & Démocratie aie fait du chemin depuis 1995, un certain nombre de défis sont palpables.

Premièrement, le suivi sur terrain de l'impact de ces formations sur le travail de la police est à améliorer. Pour répondre à ce besoin, RCN Justice & Démocratie a mis en place un nouveau programme de Suivi & Evaluation.

Deuxièmement, s'il importe de former les officiers pour

leur permettre d'acquérir les connaissances et capacités nécessaires pour travailler efficacement, ce renforcement n'aura pas les effets escomptés si les équipements nécessaires, qui accompagnent le travail, ne sont pas disponibles ou sont déficients. C'est le cas par exemple des OPJ

lors des investigations qui se rendent sur les lieux du crime pour recueillir les traces et indices sans matériel. D'autres partenaires de la police nationale devraient examiner les modalités pour accompagner les formations d'un appui logistique suffisant car comme le dit un dicton en kinyarwanda : « *Umukozi mwiza akenshi ni ufite ibikoresho bihagije* » (traduction littérale : « à méchant outil rien de bon ouvrier », ce qu'il faut interpréter comme « un bon ouvrier est celui qui dispose de bons outils »).

Troisièmement, les réformes juridiques régulières au Rwanda impliquent sans cesse de nouvelles formations sur les nouvelles lois publiées.

#### Conclusions

Au regard des activités menées en 2006, nous constatons que le partenariat entre la police nationale et RCN Justice & Démocratie continue à se renforcer et en ce début d'année 2007, les discussions actuelles sont intenses entre les partenaires pour planifier les activités à venir tout en tenant compte des expériences vécues qui ponctuent cette relation de partenariat.

NSENGIYUMVA Alain Onesphore,  
Chargé de programme sensibilisation et information.

# Rwanda

Dans la même lignée que les précédents articles, Silas Habimfura nous présente l'évolution de 1994 à 2004 d'un des premiers partenariats de RCN Justice & Démocratie au Rwanda : celui avec le parquet général de la République.

## C'est comme Hier. De 1994 à 2004

Au lendemain du génocide de 1994, le système judiciaire était totalement détruit. La priorité était dès lors de reconstruire le système de sa base à son sommet afin de lutter contre l'impunité en poursuivant les auteurs des crimes de génocide et crimes contre l'humanité. Dans ce contexte, renforcer le ministère Public était une étape primordiale. Pour répondre à l'état d'urgence identifié, RCN Justice & Démocratie a, dès 1994, lié des relations de partenariat avec le parquet général de la République, ce qui fait de cet acteur l'un des premiers partenaires de l'organisation.

Dans une telle situation de post-conflit, les premières activités soutenues avaient pour objectif immédiat de répondre à des besoins essentiels tels que la multiplication et la distribution des textes de lois en vigueur à tous les agents du système judiciaire et plus spécifiquement à ceux des parquets ; la fourniture du matériel de bureau et l'octroi de moyens de facilitation pour l'instruction des dossiers des personnes poursuivies pour le crime de génocide, crime contre l'humanité et pour les autres activités relatives à la mission quotidienne du parquet. Cette collaboration a ensuite évoluée et s'est étendue à l'organisation des formations initiales et continues des agents des parquets.

RCN Justice & Démocratie et le parquet collaborent étroitement dans l'objectif de l'accélération du règlement du contentieux du génocide à travers une justice équitable. Cette collaboration est marquée par une communication régulière et franche avec le parquet qui s'illustre par des suggestions sur les voies et les moyens pour résoudre les difficultés rencontrées. Au quotidien, cette collaboration se reflète par des discussions et échanges, des

rencontres de travail, des visites communes de suivi des activités sur terrain, etc.

Cette bonne communication, condition d'un partenariat efficace, est l'une des raisons qui expliquent les bons résultats obtenus au fil du temps à l'instar du commun accord qui caractérise et sous-tend toute activité menée en partenariat. En effet, les partenaires se réunissent et discutent des activités à mener depuis leur conception, planification, organisation, exécution, suivi et évaluation.

Parmi les soutiens apportés, on se souviendra plus précisément de l'intervention de RCN Justice & Démocratie, au début de sa mission au Rwanda, dans les formations des inspecteurs de police judiciaire, des officiers du ministère Public (OMP), des secrétaires et des procureurs des parquets et au soutien apporté aux instructions des dossiers de génocide. Cette activité a abouti jusqu'en mars 2001 à la transmission des dossiers de génocide instruits aux tribunaux pour jugement<sup>1</sup>.

Le parquet et RCN Justice & Démocratie ont également facilité la présence du ministère Public<sup>2</sup> dans les procès de génocide qui se faisaient et se font toujours en itinérance dans tout le pays par les juridictions classiques. Ce soutien participe concrètement au défi d'améliorer la qualité et la quantité des jugements<sup>3</sup> et à la diminution de la population carcérale<sup>4</sup>. Malgré ces initiatives, la problématique de la détention continue à peser lourd. Face à ce constat et en collaboration avec les autorités du parquet, il a été suggéré d'appuyer les activités de recueil des aveux dans tous les lieux de détention<sup>5</sup>. Ces activités menées par les OMP ont ainsi permis d'établir les listes des personnes accusées de génocide et de recueillir de nombreux éléments à charge et à décharge<sup>6</sup>.



Œuvre de Raymond Delvax, extraite de l'exposition « Mon Afrique »

A l'instar de l'activité précédente, il a été possible à partir de rencontres entre RCN Justice & Démocratie et le parquet de mener des réflexions sur l'identification de besoins et d'autres activités pour répondre à ces derniers, notamment la présentation à la population des prévenus dont l'instruction des dossiers n'était pas complète ; ceux dont les dossiers ne présentaient aucune charge ou encore les personnes qui ont été déchargées par leurs collègues en prison<sup>7</sup>. Le résultat de cette activité est tel que, des 9.284 prévenus présentés à la population grâce à l'appui de RCN Justice & Démocratie, 1.986 ont été déchargés par la population et immédiatement libérés par le parquet. En plus de ces libérations, cette activité a permis d'obtenir des aveux de la part des prévenus à travers leurs témoignages lors des présentations à la population. Afin de mener au mieux cette activité, RCN Justice & Démocratie et le parquet sont toujours restés en contact afin d'échanger leurs observations et analyses sur le déroulement des actions en vue de rester dans le respect de la loi et des droits de chacun.

Le partenariat avec le parquet a également évolué qualitativement en améliorant le suivi et l'évaluation des activités menées. Cette activité transversale et permanente participe également à l'identification de nouvelles actions répondant à des besoins concrets. Ainsi, l'exploitation des rapports de suivi des activités appuyées par RCN Justice & Démocratie a abouti au constat que les avantages de la procédure d'aveu, de plaider de culpabilité, de repentir et d'excuses n'étaient pas encore à la portée de tous les prévenus. Suite à ce constat et en commun accord avec le parquet, il a été mis en place des activités de sensibilisation des prévenus à cette procédure dans tous les lieux de détention. Au départ, cette sensibilisation était réalisée par les OMP et par la suite un groupe de prévenus en aveu a sillonné les prisons connaissant un nombre peu élevé de prévenus avouant les crimes commis. Comme résultat de l'action, le nombre des prévenus qui exprimaient leur intention d'avouer n'a cessé de croître.

Aujourd'hui et suite à la réforme

judiciaire de 2004, le bureau du procureur général coordonne toutes les activités des parquets et est représenté jusqu'au niveau de base<sup>8</sup>. Le Service de l'Inspection mis en place collabore donc directement avec RCN Justice & Démocratie. Ce service a notamment pour tâches de concevoir les activités concernant tous les parquets, d'échanger avec RCN Justice & Démocratie sur les procédures d'appui et la mise en œuvre des activités. La réforme de 2004 aura donc eu pour conséquence d'améliorer notre relation de partenariat en coordonnant au mieux l'appui technique et logistique qu'octroie RCN Justice & Démocratie au parquet.

Les relations avec ce nouvel interlocuteur auront permis de participer à la solution du problème des dossiers d'arriérés de droit commun se trouvant dans tous les parquets au lendemain de la réforme judiciaire de 2004<sup>9</sup>. Afin de faire le tri et l'instruction de ces dossiers, il a été mis en place un groupe mobile d'OMP faisant le tour de tous les parquets de novembre 2004 à janvier 2006. Le Service de l'Inspection a manifesté durant toute l'activité un esprit de franche collaboration, permettant ainsi d'atteindre les résultats fixés.

Fort de cette expérience, RCN Justice & Démocratie poursuit aujourd'hui son appui technique et logistique au parquet dans l'instruction des dossiers de génocide pour les personnes classées à la 1<sup>ère</sup> catégorie<sup>10</sup>.

Aujourd'hui, les relations de partenariat entre le parquet général de la République et RCN Justice & Démocratie sont en bonne voie et avancent d'un pas ferme vers les jours à venir.

HABIMFURA Silas,  
Chargé de Programme Appui Institutionnel.

Sources :

1. Depuis le 15 mars 2001, les dossiers de génocide instruits ne sont plus transmis aux tribunaux mais aux juridictions Gacaca.
2. RCN appuie les tribunaux effectuant le jugement en itinérance de dossiers de génocide. L'appui porte sur le déplacement, la restauration, le logement ainsi que la communication et la publicité des audiences.
3. De novembre 1998 à décembre 2006, 536 procès concernant 8.003 prévenus ont été appuyés en itinérance par RCN.
4. De 1999 à 2006, 866 personnes ont été acquittées dans le cadre des procès en itinérance appuyés par RCN.
5. Jusqu'en novembre 2004, 64.525 aveux ont été recueillis dans le cadre de cette activité appuyée par RCN.



Séminaire de formation des OMP,  
Rwamagana,

6. La procédure d'aveu, de plaider de culpabilité, de repentir et d'excuses exige en effet l'obtention de renseignements sur les coauteurs et complices des crimes commis. Art 54 al 3.2° de la L.O. n°16/2004 du 19/6/2004 tel que révisé à ce jour.

7. Il existe ce que les prévenus appellent « Gacaca des prisons » qui consistent à regrouper les prévenus des mêmes lieux d'origine afin de revenir sur les faits, les auteurs et les complices des crimes commis. C'est ainsi que des éléments à charge et à décharge sont collectés quant aux personnes en détention ou en liberté.

8. Le MP est représenté au niveau du Tribunal de Base par les OMP ce qui n'était pas le cas avant la réforme de juin 2004.

9. Le nombre de dossiers d'arriérés d'arriérés d'instruction – i.e. les dossiers arrivés aux Parquets avant juin 2004 – s'est élevé à 33.443 dont 9.000 transmis aux tribunaux pour jugements.

10. Un Groupe Mobile d'OMP et de secrétaires a été mis en place pour le recueil en province de témoignages à charge et à décharge.

## Rwanda

*La justice re-présente des faits, des actes, des intentions. Bonne, la re-présentation intronise la parole, mauvaise, elle la bâillonne. Cela s'est passé ainsi ce jours-là, lors de ce procès.*

### La justice à son insu



*Œuvre de Raymond Delvax, extraite de l'exposition « Mon Afrique »*

Il ne paye pas de mine, le tribunal.  
Il est petit, les murs sont dépeints, le pupitre du juge est écorché. Une photo du président de la République s'accroche avec peine au mur.  
Les prisonniers sont dehors, tête baissée. Les regards ne se croisent pas.  
Ils sont accusés de crime de génocide. Près d'eux, leur avocat.

Dans la salle d'audience, le public a déjà pris place.  
Nous y pénétrons à notre tour et nous asseyons sur les bancs. Le temps s'étend pesamment jusqu'à l'entrée des juges et du procureur.  
Nous nous levons, nous nous rasseyons.  
Juges et avocats en noir, prisonniers en rose. Tout est en place.

L'espace se réduit peu à peu. Notre attention se porte sur un prévenu qui au terme des débats souhaite s'exprimer. Debout au milieu des autres, il déplie une feuille qu'il lit. Son ton est monocorde. Son discours est glacial, sans état d'âme.

*« Monsieur le Président, des gens disent qu'il y a eu un génocide, comment peuvent-ils dire cela, ils n'étaient pas là. Moi j'étais là et je n'ai pas vu... ils disent que des massacres ont eu lieu. Moi j'ai bien vu que l'on se battait, mais on se défendait. Où sont les preuves du génocide ? Où sont les preuves que moi j'ai tué ? Il faut craindre que ces allégations soient fausses. Tout le monde courrait dans tous les sens et personne ne peut vraiment savoir ou prétendre que ce qu'il dit qu'il a vu, il l'a vraiment vu. Comment pouvez-vous croire que cela a été organisé, préparé alors qu'il y avait du désordre partout... »*

Je dérive, je ne l'écoute plus. C'est trop difficile d'écouter cela. Je ne pense plus à sa culpabilité ou son innocence. J'imagine un état de folie comme celui dont parlent les grecs, un état où voir rend aveugle tant la vision est déchirante. La jouissance du meurtre alliée à la promesse de la levée de l'interdit par ceux qui l'ont commandité a opéré durant le génocide. Elle opère maintenant dans le prétoire sous la forme d'un discours opaque, désincarné. Qui parle ?

Je le regarde. Il parle d'un lieu que je ne connais pas. Il parle comme s'il n'était pas parmi nous, comme si entre lui et nous, il y avait un fossé devenu infranchissable. Il n'est pas vivant, il n'est pas mort. Ombre parmi les ombres.

Le prévenu:  
*« Monsieur le président, je vous demande de ne pas tenir compte de la plaidoirie de mon avocat s'il dit autre chose que ce que je viens de développer devant vous »*

Le juge:  
*« Souhaitez-vous révoquer votre avocat ? »*

Le prévenu:  
*« Comment le pourrais-je ? Je ne sais pas ce qu'il va dire. »*

On ne sait jamais ce qui peut être dit avant que cela soit dit. »

Le juge se tournant vers l'avocat:

« Maître, voulez-vous plaider ou préférez-vous vous retirer ? »

L'avocat:

« Monsieur le juge, malgré ce que mon client vient de dire, je souhaite le défendre ».

Si l'avocat s'était retiré à ce moment-là, tout aurait été dit.

L'avocat commence alors sa plaidoirie.

Elle est vivante, vibrante. L'avocat parle sobrement du génocide et réaffirme son existence. Il évoque aussi le sort des victimes. Il relève alors dans l'enquête du procureur des points faibles et souhaite que le tribunal soit attentif à la qualité des preuves et vérifie le respect des procédures.

Un autre débat a lieu en même temps. Un dialogue silencieux s'est installé entre l'avocat et son client depuis qu'il accepté de le défendre malgré ses réserves. J'ai la certitude que l'avocat s'adresse à lui et que ce qu'il lui dit c'est:

« Tu ne veux pas que je te représente, du lieu où tu te trouves, tu n'as plus rien à gagner. Tu es sans doute allé si loin dans ton inhumanité que tu ne crains pas de nier l'évidence. Dans ton monde d'ombres, il n'y a plus d'évidence, exister ne veut même plus rien dire, alors à quoi bon demander à un avocat de parler en ton nom, pour te représenter... Tu erres. Pourtant moi, je ne te suis pas. Je suis vivant et j'ai envie de te le dire et de t'inviter à revenir. Je ne crois pas que tu es néant dans le néant. Je serai vivant pour toi et à ta place et si tu refuses, tu me le feras savoir après... Où que tu sois, qui que tu sois et quoique tu aies fait, ce que j'affirme c'est ton humanité, parce que si l'humanité existe, elle existe en tout homme ».

Silence.

Le juge au prévenu:

« Maintenant, voulez-vous toujours révoquer votre avocat ? »

Le prévenu:

« Non monsieur le juge »

Et ce non a déjà valeur d'un oui. C'est dit. Il sonne comme un oui au jugement, comme une réceptivité nouvelle, comme la réponse d'un homme à un autre homme. Comme un oui à la représentation et, qui sait, aussi au système judiciaire. Système qui en jugeant (verbe d'origine grecque « crimein » qui a donné aussi le mot crime) ne vise pas tant à tarifier, mais à rendre possible une opération psychique, un retour à la raison des hommes qui seule fait front à son désir de toute puissance, de meurtre. A partir de là, la question de la culpabilité est possible.

La justice, si elle permet cette opération, a une fonction rituelle : la scène se rejoue et de la parole et de la conscience peuvent y advenir.

Cette vision que j'ai de la justice est classique. Elle est inspirée d'un refus d'une justice "tarifaire" et exclusivement sécuritaire. En même temps elle tend à prouver que la structure, la procédure d'échanges verbaux entre les acteurs du système peut fonctionner aussi à leur insu. C'est l'objet d'un autre débat sur la fonction rituelle de la Justice et de son mode de fonctionnement.

Mon regard a été attentif à l'observation à la fois d'une structure (le tribunal, le jugement, les acteurs, leur rôle) et de la manière dont les « protagonistes » ont « joué » dans la structure.

Quelques semaines plus tard, l'avocat a reçu une lettre de son client.

« Maître, je veux vous remercier, vous m'avez rendu espoir en la vie, je peux imaginer de vivre, je peux imaginer de parler à mes enfants en les regardant dans les yeux ».

Je n'ai aucun doute que ce n'est plus la perspective de subir une lourde peine qui empêchera cet homme désormais de vivre.

Et peut-être d'amorcer en lui une disposition au dialogue avec l'autre, l'autre, sa

victime, l'autre, son frère.

Quelque chose s'est passé. Quelle conscience le juge et l'avocat ont-ils eue de cet événement? Floue, certainement. Mais le prévenu était extrêmement conscient : sa parole fut capitale, bien plus que la peine

Pierre VINCKE,  
Directeur.

# République démocratique du Congo

## Le point géopolitique

La république démocratique du Congo est un territoire de 2.345 409 km<sup>2</sup>, divisé, selon la nouvelle constitution, en 25 provinces plus la ville de Kinshasa, et peuplé d'environ 60 millions d'habitants. Elle est indépendante depuis le 30 juin 1960. Le PIB par habitant est de 120,2\$ (OCDE, 2005). L'indice de développement humain est de 0,385 classant le pays 167e sur les 177 pays classés (PNUD 2005).

Son économie, résolument tournée vers l'exportation, provient principalement du secteur primaire avec l'agriculture (café, bois) et l'exploitation minière (cuivre, cobalt, or...). Le manque d'infrastructures, l'instabilité politique et le pillage des ressources naturelles sont autant de freins au décollage économique de ce pays, au potentiel pourtant immense.

La reprise de l'aide internationale en 2000, après dix ans d'interruption, a permis un début d'amélioration de la situation financière du pays. Toutefois, la dégradation des finances publiques, constatée à la fin de l'année 2005, a entraîné l'arrêt du programme de facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance par le FMI et l'ouverture de négociations d'un programme relais de consolidation.

La RDC a ratifié la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide (le 31 mai 1962), les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels (le 1<sup>er</sup> novembre 1976), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (le 20 juillet 1987), le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (le 11 avril 2002).

Au niveau législatif, le Parlement est divisé en deux chambres : Sénat et Assemblée nationale. Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour suprême de justice (qui, selon la nouvelle constitution, sera remplacée par la Cour de cassation), les Cours d'appel et les cours et les tribunaux civils et militaires ainsi que les parquets.

Les élections présidentielles, législatives, provinciales et sénatoriales qui viennent de se dérouler ont mis fin à la période de transition politique initiée en juin 2003 suite aux Accords de Pretoria de décembre 2002, après six années de guerre civile impliquant 6 autres pays de la sous-région et qui ont fait 4 millions de morts.

Joseph Kabila a pris ses fonctions de président de la République le 6 décembre 2006 à l'issue d'un processus électoral étroitement encadré par la Communauté internationale qui l'a jugé globalement satisfaisant.

Le gouvernement, présenté par le premier ministre Gizenga après plus d'un mois de tractations et composé d'une soixantaine de ministres, a déposé son programme au nouveau Parlement en février. Au niveau provincial, 10 des 11 régions sont désormais gouvernées par des élus appartenant à l'alliance du président Kabila. Ces élections ont été contestées, notamment dans le Bas-Congo où de violentes manifestations ont fait plus d'une centaine de morts dans des confrontations entre forces de police et partisans d'un mouvement politico-religieux proche de Jean-Pierre Bemba, candidat malheureux à l'élection présidentielle.

Si les premiers signes donnés par le gouvernement et le président vont dans le sens d'une stabilisation et de la

lutte contre la corruption, force est de constater que la situation du pays reste très fragile. Dans le Kivu, les troupes de L. Nkunda continuent de se battre, mettant en danger les populations civiles. En Ituri, la ville de Bunia a connu deux jours de troubles début février lorsque des militaires de la 1<sup>ère</sup> brigade se sont mutinés, entraînant des pillages et des viols à la périphérie de la ville.

D'un point de vue judiciaire, des efforts doivent cependant être salués. Le tribunal militaire de Bunia en Ituri vient de condamner à perpétuité treize militaires poursuivis pour crimes de guerre dans le cadre du massacre de civils à Bavi en novembre 2006, ainsi que quatre autres ex-miliciens du Front des Nationalistes et Intégrationnistes (FNI), auteurs de l'assassinat de deux casques bleus de la Monuc en mai 2003. Ces jugements sont des éléments très positifs et peuvent servir d'exemple dans ce pays où l'impunité est encore fréquente.

F.L.



*Delphin BULAMBO, responsable de projet à Kinshasa, nous montre les difficultés rencontrées du fait de l'identification des besoins en formation par les bénéficiaires directs dans le contexte actuel de la république démocratique du Congo.*

## Faut-il commencer un nouveau « round » ou jeter l'éponge?

Je me souviens avoir évoqué l'originalité de l'approche de RCN Justice & Démocratie dans ses interventions en république démocratique du Congo et vanté son approche d'intervention par l'identification des besoins en formation par les bénéficiaires directs. Je continue à faire les mêmes éloges ce jour. Mais, dans le contexte congolais actuel, cette approche a eu son revers, particulièrement vis-à-vis des partenaires institutionnels qui bénéficient des interven-

tions de RCN Justice & Démocratie dans le cadre du renforcement des capacités du personnel judiciaire en vue de la restauration d'une justice saine et respectueuse des droits humains. Si l'on doit considérer également le concept de tiers dont se vante RCN Justice & Démocratie et l'attitude à tenir vis-à-vis des protagonistes locaux (personnel judiciaire et responsables politiques), il semble que ce concept ne soit pas ingéré ou soit réfuté souvent par les bénéficiaires directs de l'appui institutionnel pendant que le partenaire officiel (ministère de la Justice) se voile pudiquement la face quand il avoue son incapacité à assumer la charge qui lui revient pour le redressement de l'administration de la justice en RDC.

En effet, il est couramment constaté que les éloges recueillis après l'exécution des activités d'appui institutionnel ne sont pas suivis directement d'effets escomptés à titre de résultats et par là, retardent l'atteinte des objectifs assignés à l'activité. Ce constat engendre souvent le découragement dans le chef du superviseur de RCN Justice & Démocratie commis à cette activité et parfois la remise en question du travail tout entier, voire même de toute l'intervention d'appui institutionnel.

Pourtant, il est vrai que RCN Justice & Démocratie s'est positionné en catalyseur ou "facilitateur" pour aider à la réalisation de l'objectif ultime de restaurer la justice en RDC.

Quelle n'est pas notre surprise en constatant que l'intervention en appui institutionnel est apparue comme une aubaine pour les acteurs qui, au lieu de conjuguer leurs efforts avec RCN Justice & Démocratie, se sont contentés de lui déléguer la charge, le voyant comme un pourvoyeur permanent de moyens de travail. Les fréquentes demandes en matériel et fournitures de travail (machines à écrire, ordinateurs, et même du papier) en sont une preuve éloquente. D'autres ont été jusqu'à demander à RCN Justice & Démocratie de jouer le rôle de syndicat pour la majoration des salaires et la promotion en grade en arguant que l'ONG ne devrait pas seulement se limiter à remplir les cerveaux, mais devrait aussi penser à la survie de ceux qui sont amenés à dire ou à participer à la mission de « dire le droit ». Cette réalité était parfois agaçante si bien que certains responsables des services se relâchent en apprenant que RCN Justice & Démocratie ne saurait pas appuyer ou répondre à l'une ou l'autre demande pour ne pas se substituer à l'Etat congolais.

Dans une pareille situation, où l'atteinte de l'objectif est entièrement tributaire de la conjugaison d'efforts, de la convergence des vues de RCN Justice & Démocratie (catalyseur) et de l'Etat, ainsi que de la bonne volonté ou organisation du partenaire, il n'est plus à parier sur le plein succès ou le couronnement des interventions. Comment aussi, dans ces conditions, pouvons-nous continuer à faire valoir aisément notre position de tiers vis-à-vis des bénéficiaires qui voient le paradis se rapprocher d'eux.

Deux exemples peuvent étayer ce dilemme :

- Il est clairement établi que l'on ne peut pas exiger de l'efficience à un agent dont le salaire n'est pas payé ou dont le salaire ne répond pas aux besoins primaires de son ménage. Pire encore, il ne saurait mettre en pratique ce qu'il a appris au séminaire si son administration n'assure pas son encadrement et ne met pas à sa disposition le matériel et les fournitures de travail adéquats tel qu'il vient de l'apprendre.
- A l'issue d'une session de recyclage des greffiers et secrétaires de parquets, RCN Justice & Démocratie a fait imprimer différents registres usités dans ces services suivant les normes. Il avait été convenu (verbalement) avec l'autorité administrative qu'elle pourvoirait désormais ses services en ce matériel. Ces registres ont été utilisés à la grande satisfaction de tous jusqu'à leur épuisement sans que les services ne soient réapprovisionnés. Les greffiers et secrétaires de parquets sont revenus aux moyens du bord (simples cahiers ou feuilles de papier agrafées là où l'on ne peut pas se procurer de gros cahiers dont les dimensions et la présentation ne leur permettent plus de reprendre correctement tous les renseignements exigés par les normes), aux méthodes décriées et corrigées pourtant par la formation dispensée par RCN Justice & Démocratie.

Tout ceci fait que parfois nous recevons des demandes d'intervention alors que ces tâches ne relèvent point de notre mandat. C'est donc encore une fois la substitution qui est requise par nos partenaires qui attendent tout de nous.

Dans leur désespoir, certains participants se permettent d'affirmer qu'ils gagneraient plus en restant au bureau plutôt que de venir au recyclage parce que la pêche y est souvent plus abondante que le "maigre" *per diem* donné par RCN Justice & Démocratie. Les formateurs itinérants de greffiers et secrétaires de parquets ont reproché à leur hiérarchie la non implication ou le refus d'appropriation des activités ou des acquis de celles-ci alors qu'ils en étaient demandeurs au départ. En effet, la hiérarchie ne sait pas faire le suivi ou le contrôle de la mise en exécution des enseignements donnés et se réfugie parfois derrière des faux fuyants tel que "ventre affamé n'a point d'oreille".

C'est ce genre de vérité qui vous descend au tapis et vous ravit tout enthousiasme par rapport aux objectifs poursuivis. Souvent, on a l'impression de ramer dans le vide pour faire avancer l'embarcation, ou celle de lutter tout seul contre des moulins à vent. Mais, malgré toutes ces éraflures, on se retrouve peu après en train de ressasser les énergies dans un nouvel élan de conception des mécanismes ou des approches qui permettent d'entretenir ou de relancer l'espoir de part et d'autre.

Delphin BULAMBO,  
Responsable de projet à Kinshasa.

# République démocratique du Congo

Dans son objectif de renforcement de la paix sociale en Ituri par une meilleure prévention et résolution des conflits fonciers, RCN justice & Démocratie met en place des actions de sensibilisation de la population et des déplacés de Bunia et de Mahagi sur leurs droits et obligations en matière foncière et pénale (y compris militaire). Un des éléments importants de ces formations est le certificat d'enregistrement dont nous parlent ici Al Housseinou Moctar et Patrick Kyanza.

## Pourquoi convertir les autres titres de propriété en certificat d'enregistrement ?



Œuvre de Raymond Delvax, extraite de l'exposition « Ligne de vie »

La conversion de tous les autres titres de propriété en certificat d'enregistrement est un appel lancé par l'ordonnance-loi n° 73/021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés.

A l'appel de ce message, un certain nombre de personnes a répondu favorablement; d'autres l'ont entendu mais ne l'ont pas suivi. Pour mieux analyser ce thème, il faudrait savoir pourquoi la population ne convertit pas les autres titres qu'elle détient en certificat d'enregistrement.

Avant d'entrer dans le vif de la question, il est indispensable de définir le certificat d'enregistrement. Il est regrettable que le législateur congolais recommande à la population de convertir les titres de propriété qu'elle détient en certificat d'enregistrement pendant qu'il omet de le définir. Nous allons donc chercher les éléments de sa définition dans la doctrine belge et française. D'après cette doctrine, « *c'est un certificat de propriété immobilière*

*enregistré conformément à la loi par un fonctionnaire, en l'occurrence le conservateur des titres immobiliers qui, en le délivrant, opère la constitution et la transmission de la propriété immobilière* ».

« La population ne connaît pas ses droits, devoirs et obligations en matière foncière puisque les textes qui l'organisent et la protègent sont rédigés dans une langue que la majorité de la population ignore »

Avant 1973, plusieurs titres d'occupation étaient délivrés par les autorités administratives, notamment le livret de logeur, l'attestation de propriété, attestation de droit d'occupation parcellaire, fiche parcellaire,... A l'entrée en vigueur de la loi dite foncière en 1973, la conversion de ces titres de propriété en certificat d'enregistrement a été rendue obligatoire par l'article 390 qui dispose « à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, le droit d'occupation constaté par le livret de logeur ou par tout autre titre équivalent délivré dans une ville ou une zone de la République est supprimé. » De cette disposition, il découle que tous les autres titres constatant le droit d'occupation ne doivent plus être délivrés après l'entrée en vigueur de la loi foncière.

## Pourquoi convertir les autres titres de propriété en certificat d'enregistrement (CE) ?

### a. L'article 227 de la loi n°73/021 du 20 juillet 1979

Il dispose : « *le certificat d'enregistrement fait pleine foi de la concession, des charges réelles et éventuellement des droits de propriété qui sont constatés. Ces droits sont inattaquables et les actions dirigées contre eux ne peuvent être qu'en dommages-intérêts* ». De ce qui précède, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que c'est le CE qui est le seul titre qui crée le droit de jouissance foncier et c'est l'inscription au CE qui crée la propriété privée des immeubles par incorporation. On peut donc en déduire qu'avant l'établissement du CE, le demandeur n'est ni concessionnaire du fonds, ni propriétaire des immeubles par incorporation, mais un simple occupant provisoire ou locataire du fonds et détenteur précaire des immeubles par incorporation. Toujours de cette disposition, il ressort que le CE est une preuve authentique de tituliariat d'un droit réel foncier et d'un droit réel immobilier. Ainsi, un certificat vieux de deux ans ne peut être attaqué et protège donc son titulaire contre les vices d'éviction.

### b. Valeur économique du certificat d'enregistrement

Le CE en tant que support des sûretés réelles, participe au développement économique de la vie du pays. En effet, nulle hypothèque n'existe si elle n'est inscrite sur le certificat d'enregistrement de l'immeuble ou du droit immobilier qu'elle grève. Le CE est donc, par conséquent, le seul et unique titre de propriété qui peut servir de garantie ou de caution en vue d'obtenir un crédit bancaire. La conversion de ces titres en certificat d'enregistrement permettra à l'Etat de faire des recettes financières.

### c. Sécurité juridique

Le certificat d'enregistrement étant la seule preuve légale en matière foncière, il est certain que la conversion des autres titres assurera une sécurité juridique à l'ensemble de la population. Ce qui contribuera efficacement à la paix sociale. En tout cas, RCN Justice & Démocratie à Bunia œuvre sans relâche dans ce sens.

## Pourquoi la population ne convertit pas les autres titres de propriété en certificat d'enregistrement ?

### a. Ignorance de la loi foncière par la population

La population ne connaît pas ses droits, devoirs et obligations en matière foncière puisque les textes qui l'organisent et la protègent sont rédigés dans une langue que la majorité de la population ignore, et que le législateur n'a fourni aucun effort pour assurer la traduction de ces textes du français vers les langues locales. En plus, les autorités impliquées dans la gestion des terres ne prennent aucune initiative pour vulgariser ces textes. Cela constitue un handicap fondamental pour la connaissance de cette ma-

tière qui se distingue par sa complexité. C'est pourquoi RCN Justice & Démocratie, dans le cadre du précédent et actuel projet, fait de la vulgarisation de la loi foncière une priorité. Cela se traduit par :

- des séminaires de formation sur le droit foncier et le droit pénal à l'intention des autorités judiciaires, administratives et coutumières de Bunia et de Mahagi ;
- des sessions de formation aux notions élémentaires sur le droit foncier et le droit pénal à l'intention des personnes-ressources de la société civile de Bunia et de Mahagi ;
- des activités de sensibilisation : émissions radio et télévisuelles, représentations théâtrales, affiches et dépliant ; distribution de documentation juridique.

### b. L'exigence de la loi d'établir le CE rien que pour les immeubles en dur et la paupérisation de la population

La loi exige que le *certificat d'enregistrement ne soit établi que pour les immeubles en dur*. Or, dans le vécu quotidien, la majorité de la population congolaise est démunie financièrement. Ainsi, le congolais n'a qu'un seul choix pour protéger sa famille contre les intempéries : construire en non dur et chercher à obtenir un titre de propriété supprimé par la loi qui servira de preuve de propriété sur l'immeuble.

### c. La cupidité du personnel des services l'Etat

Les agents de l'Etat qui ont la charge de délivrer le certificat d'enregistrement violent manifestement l'annexe de l'arrêté ministériel n°042/CAB/MIN/AFF.F/2005 qui fixe le prix d'un nouveau certificat d'enregistrement à 6 FF (équivalent de 6\$). Ces autorités, dans le souci de faire fortune, fixent des taux exorbitants de sorte que les requérants se découragent et laissent tomber la procédure de conversion.

Les ateliers-rencontre et l'expertise foncière, que RCN Justice & Démocratie entend organiser en 2007, vont épingle l'ensemble de ces difficultés pour que des solutions adéquates soient trouvées.

Al Housseinou Moctar,  
Coordonnateur RCN Justice & Démocratie Bunia.  
Patrick Kyanza,  
Chargé de projet « Appui Institutionnel ».

# République démocratique du Congo

Pour son objectif de vulgarisation des droits et obligations du citoyen et sensibilisation de la population, RCN Justice & Démocratie organise de vastes campagnes en essayant de multiplier les canaux de communication afin que le message soit diffusé sur une large zone et touche une population diversifiée. Un de ces canaux est le dépliant. Les deux articles sont écrits successivement par Boniface ILUNGA et Néhémie-Charlie MUSAU; ils travaillent tous les deux à RCN Justice & Démocratie à Lubumbashi et nous livrent leur ressenti sur la sensibilisation et ses effets.

## La sécurité par la sensibilisation

La sécurité est un état dans lequel se trouve une personne ou un bien, état qui permet et qui garantit une meilleure évolution et un bon développement. Néanmoins, nul n'ignore que la sécurité en soi est assurée par l'Etat. C'est l'une des missions de l'Etat envers son territoire, sa population et ses biens.

Tout gouvernement défaillant en cette mission est déclaré incompetent. Nous voyons même la communauté internationale fournir des efforts pour ramener le calme dans des zones en conflit, une sécurité à moitié conquise.

La seconde sécurité est en relation avec la justice. Cette sécurité est difficile à conquérir dans les pays sous-développés ou en voie de développement. Un bon développement va de pair avec la sécurité sous toutes ses formes.

Pourrions-nous parler de la sécurité sans la justice ? Loin de là !

Une population non formée et non informée sur ses droits vit dans l'insécurité totale car « un peuple sans connaissance se meurt chaque jour ». Un tel peuple peut se retrouver soumis aux méfaits suivants : vols impunis, tortures, arrestations arbitraires, viols, mauvais traitements des membres des familles (parents, maris, épouses, belles-familles, etc.). Les femmes et les enfants en particulier subissent des discriminations de la part des autres membres de la famille notamment dans les « guerres » de succession. Le manque d'enregistrement des mariages et de naissances, les mariages forcés et non désirés chez les mineures et certaines filles majeures s'ajoutent à l'ensemble des faits déplorés fré-

quement dans nos milieux de vie. On ne peut mettre fin à cette forme d'insécurité par la force. La seule arme pour ce faire est la sensibilisation qui peut amener à la connaissance des droits des uns et des autres. Cette action de terrain permet d'entrer en contact avec la population et RCN Justice & Démocratie fait bien de la mener. La sensibilisation peut être comparée à une lumière qui éclaire les esprits des Congolais.

En tant qu'agent de RCN Justice & Démocratie, je me trouve dans l'obligation d'expliquer à ceux que je rejoins ou que je côtoie l'aspect « société civile » de la mission de notre organisation. A cela je joins la distribution des dépliants pour renforcer la sensibilisation sur les notions simples de droit et obligations. Il arrive que plusieurs visiteurs viennent s'asseoir dans la guérite pour demander les dépliants à lire et à aller distribuer. Ils me disent qu'ils viennent des cités environnantes, de la périphérie même.

En abordant et en m'entretenant avec mes lecteurs et lectrices, j'ai noté ce qu'une élève de 6<sup>ème</sup> Humanités pédagogiques, étudiant dans une école près de mon bureau, m'avait confié : elle s'est retrouvée dans l'obligation d'accepter un monsieur de sa tribu que sa famille lui présentait comme mari, pour ne pas être persécutée par ses parents. Je lui avais fait don des dépliants traitant du mariage civil, dans l'espoir que le message passe entre elle et ses parents

quant à sa liberté de choix. Suite à cela, en discutant avec ses parents, cette jeune fille a finalement obtenu la liberté de choix pour son futur mari.

Un autre cas vécu : pendant que je distribuais, tout récemment, des dépliants sur les violences sexuelles aux élèves du Lycée Tuendelee, deux jeunes filles m'ont confié les tracas qu'elles subissaient de la part de leurs professeurs ; ces derniers les harcelaient sexuellement au motif que, sans cela, elles ne pouvaient pas obtenir de bonnes notes à la fin de l'année. Eclairées sur la question après mes explications, elles ont décidé de parler aux enseignants avec des dépliants à l'appui. Suite à cela, le harcèlement de la part des professeurs s'est arrêté.

Dans ma famille élargie, une tante maternelle depuis 3 ans, une cousine depuis 4 ans et l'une de mes belles-sœurs depuis 4 ans aussi n'avaient pas encore enregistré leurs mariages à l'état civil jusqu'alors. Ma sensibilisation à leur endroit les a amenées à en parler avec leurs maris respectifs. Aujourd'hui, l'enregistrement est chose faite.

La sensibilisation reste donc la seule arme efficace contre l'ignorance des notions de droit, un collyre dans les yeux de la population. L'insécurité juridique peut disparaître par la même voie. J'encourage RCN Justice & Démocratie à continuer la sensibilisation. En effet, la multiplication des dépliants et bandes dessinées sur toute forme de problème en RDC, ainsi que la multiplication de la vulgarisation par le théâtre et l'organisation de journées portes ouvertes contribueront à éradiquer l'ignorance de la justice. Ainsi la population se retrouvera dans la sécurité.

Boniface ILUNGA,  
Agent d'accueil à Lubumbashi.



Distribution de dépliants aux centres de santé

## Le goût et l'intérêt de la sensibilisation

Je trouve la sensibilisation de la population aux notions élémentaires de droit très intéressante. J'y trouve un goût réel car l'information libère et apporte un changement dans les mentalités.

Un seul dépliant de vulgarisation distribué au quartier où l'on réside ou donné à un visiteur de passage au bureau peut faire le tour de plusieurs lecteurs et lectrices : l'intérêt est réel car le contenu aborde les réalités du vécu quotidien.

*Arrestation et détention de citoyens au cachot, frais et amendes devant l'officier de police judiciaire, location d'une maison, héritage, mariage civil et acquisition de terrain, ces six thèmes deviennent peu à peu familiers des lecteurs assidus à qui nous les donnons. Sûrs qu'il y en a toujours en réserve au « grand stock », nous n'hésitons pas à en demander quand ils nous côtoient ou quand ils nous contactent au téléphone. Ils lisent, expliquent le contenu à des amis, et font surtout lire, tout en prenant soin de garder quelques exemplaires pour eux-mêmes.*

J'ai dernièrement tenté une expérience exaltante en distribuant les dépliantes « *Que dit la loi sur les violences sexuelles ?* » et « *Quels sont les droits des mineurs qui commettent des infractions ?* ». Je l'ai fait non pas au quartier ou dans un taxi-bus sur le chemin de retour du bureau, mais plutôt dans les cabines téléphoniques et boutiques qui se trouvent dans les parages directs de notre bureau.

Du coup, les voisins comprenaient ce que nous faisons comme activités. Les dépliantes s'arrachaient de mains en mains. Les bénéficiaires les distribuaient comme du pain et les lecteurs les consommaient avidement. La demande a augmenté en un rien de temps. Les passants demandaient de quoi il s'agissait et on leur répondait en ces mots « *C'est l'ONG d'en face qui distribue aux gens des documents dénonçant le viol et les infractions que commettent les jeunes enfants* ».

De son côté, mon collègue Boniface Ilunga, agent d'accueil, distribuait des dépliantes aux visiteurs qui se présentaient à la guérite. A la pause de midi, il se tient devant la grille d'entrée pour aborder les élèves à qui il explique d'abord de quoi il s'agit avant de donner le dépliant qui

les concerne directement. Il m'a dit que chaque fois qu'il dispose de cinq ou dix dépliantes, il en donne aux chauffeurs et leur demande d'en faire part aux passagers et aux amis. Quelques élèves ayant reçu les dépliantes sur les violences sexuelles posaient la question « *Où faut-il dénoncer ces agressions ?* ».

C'est à ce niveau qu'intervient la distribution du dépliant « *Le tribunal de paix* ». Et l'on se met à expliquer où se situent les différents tribunaux de Paix : Kamalondo-ville, Kampemba-Ruashi-commune Annexe et Kenya-Katuba. Un lecteur n'avait pas hésité à me dire que le « *parquet* » (entendez le bâtiment du palais de justice) lui faisait peur car il n'y voyait qu'arrestations arbitraires, corruption et injustices. Ceci est bien sûr imputable à l'ignorance du fonctionnement de l'appareil judiciaire local.

Non seulement la sensibilisation de nos concitoyens sur les problèmes récurrents est un devoir impérieux, mais elle est surtout un intérêt que l'on ressent spontanément, à mon avis. Dans chaque interlocuteur qui se trouve en face de moi, dans chaque passant que j'aperçois dans la rue, je devine un lecteur, une lectrice, quelqu'un qui est certainement dans un besoin d'information.

Nombreuses sont les personnes qui, après avoir pris connaissance du contenu d'un dépliant traitant des cas vécus, disent : « *Ah bon ! Je ne savais pas qu'on doit dénoncer ceci ! Je comprends que j'étais dans l'ignorance ! Maintenant je vois !* ».

Plusieurs autres, formulent des demandes de formation et d'information régulières : « *Est-il possible que vous veniez dans mon quartier parler un peu à nos jeunes qui doivent aussi comprendre ces choses, aux parents, aux chefs de quartier... Vraiment, l'ignorance, ça ne va pas !...* ».

D'autres encore, se font sensibilisateurs spontanément : « *Donnez-moi aussi, maman, en grande quantité, je dois distribuer à mes sœurs et aux amis à l'église, au marché où je vends et partout...* ». Et la sensibilisation suit son bonhomme de chemin.

Néhémie-Charlie MUSAU,  
Assistante de projet à Lubumbashi.



Distribution de dépliantes lors des identifications de personnes-ressources pour les formations aux notions élémentaires de droit

Photo : Claude NYAMUGABO

# République démocratique du Congo

Un rapport de Transparency International sur l'indice de corruption place la République démocratique du Congo au sixième rang des pays les plus corrompus au monde et ne note aucune amélioration depuis le dernier rapport<sup>1</sup>. Odon du Christ MUPEPE et Aurore DECARNIERES nous parlent de la réalité quotidienne de corruption à Kinshasa et nous donnent des pistes pour son amélioration.

## ENTRE JUSTICE ET SURVIE

Les deux adages les plus usités à Kinshasa sont très certainement : « *Nécessité fait loi* », variante de « *Ventre creux n'a point d'oreille* ».

Ces adages font penser à ces figurines représentant trois singes, l'un se cachant les yeux, l'autre se bouchant les oreilles et le dernier se fermant la bouche à l'aide de ses mains.

Kinshasa est la capitale d'un pays en voie de développement, soumis au « capitalisme sauvage ». L'argent peut tout et tout est privatisé : les soins de santé, l'enseignement, le transport urbain. Il en faut donc de l'argent pour scolariser une fratrie, soigner un parent, aller au travail, se loger ou même s'éclairer... Voilà ce que se dira le père de famille qui, témoin d'un accident de circulation, ira dépouiller de leurs biens les victimes agonisantes au lieu de porter secours aux blessés ou reconforter aux mourants...

Qu'en est-il alors dans le domaine qui nous préoccupe ? Comment le personnel judiciaire allie-t-il nécessité et conscience, besoin et probité, survie et justice ?

Le pouvoir judiciaire est le garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens. Telle est la grande responsabilité que l'article 150 de la Constitution du 18 février 2006 confie au pouvoir judiciaire. Le magistrat est le maillon principal de ce pouvoir judiciaire dont l'action est visible à travers les jugements et arrêts rendus par les juges qui ne sont soumis dans l'exercice de leur fonction qu'à l'autorité de la loi<sup>2</sup>. Malheureusement, l'expérience a démontré que la loi n'est pas la seule référence du juge ou du magistrat dans l'exercice de ses fonctions ; il y a plus et notamment sa propre survie ainsi que celle de sa famille...

Ainsi, face à la multitude de dossiers qui lui parviennent et qu'il a à traiter, le magistrat ne manquera pas de les traiter par ordre d'importance. Les dossiers comportant des « annexes » sont rangés au-dessus de la pile, l'annexe étant cette petite enveloppe glissée négligemment dans la farde pour

« motiver » le juge. Comment le père d'un enfant hospitalisé pourrait-il rester indifférent à cette annexe ?

Une autre pratique est celle du cadeau. N'est-il pas courant de voir un justiciable remercier le juge s'il obtient gain de cause ? Il n'est pas rare, dans les villes portuaires de Boma et Matadi<sup>3</sup>, que certains juges reçoivent un véhicule ou une partie d'une cargaison en litige de dédouanement.

Quoique moins brusque et d'apparence plus innocente, cette pratique aliène pourtant tout autant le jugement du magistrat qui se retrouvera remercié d'un service rendu, au lieu d'avoir le sentiment d'avoir accompli son devoir. Evidemment, ces pratiques jouent aussi sur la qualité du travail du juge. La procédure est ralentie, les dossiers traînent jusqu'à ce que l'annexe soit consistante, avec pour conséquence que les délais légaux ne sont pas respectés<sup>4</sup>. De même, les jugements sont souvent motivés avec légèreté, puisqu'il faut parfois donner gain de cause à la partie qui n'est manifestement pas dans son droit, et ce, au prix de raisonnements douteux et d'interprétations farfelues de la loi.

Mais le juge est aussi commerçant, voire commissionnaire parfois. Le magistrat roule avec un coupé Mercedes bleu électrique et fait des rondes en ville en faisant vrombir le moteur : le véhicule est à vendre ! Evidemment, si l'un des enfants est hospitalisé, le bénéfice tombera à point pour payer les soins...

Mais alors, le magistrat commerçant n'est pas au bureau, il n'a pas le temps de consulter les ouvrages de référence et de bien motiver ses jugements. Il n'est jamais disponible, ne discute pas avec ses collègues et n'assiste pas aux réunions. Il néglige son travail et se met au niveau de la société. Le juge perd ses attributs, il devient commun et met en cause sa déontologie. L'être et le paraître de la justice lui font défaut. Il devient ordinaire.

Mais la réalité, c'est aussi qu'après des études universitaires et des concours d'accès à la profession, le magistrat ne peut prétendre qu'à un salaire bas, agrémenté depuis 2005 d'une prime plus consistante... payée de manière irrégulière. Les locaux sont insalubres et inadaptés. Certains bâtiments sont vétustes, avec des locaux exigus qui ne peuvent abriter tout le monde dans des conditions de travail correctes<sup>5</sup>. Les interventions de la hiérarchie dans certains dossiers et l'absence d'exécution des décisions démotivent les magistrats. Loin de nous l'idée de justifier ces comportements ou de vouloir faire de l'angélisme, voici un constat, dont le justiciable est la véritable victime *in fine*. Et c'est une donnée d'importance dans le travail de RCN Justice & Démocratie, dont il faut tenir compte. Est-ce que l'amélioration des salaires suffira à remédier à cette dérive ? Sans doute que non, il faudra un réel renforcement des institutions et un changement dans les mentalités. Si on rémunère mieux, on attend un meilleur travail mais aussi un meilleur contrôle et donc une sanction efficace quand c'est nécessaire. Une véritable volonté de lutter contre l'impunité.

Osons espérer que l'actualité du Congo nous permettra d'attendre de réels changements dans les politiques mises en œuvre pour améliorer les conditions socio-professionnelles des juges et donc la qualité de la justice.

Odon du Christ MUPEPE,  
Responsable de Projet à Kinshasa.  
Aurore DECARNIERES,  
Coordonnatrice Appui institutionnel.

Sources :

1. [www.transparency.org](http://www.transparency.org)

On attend avec intérêt le rapport "Corruption and Judicial Systems" prévu pour avril 2007.

2. Article 150 alinéa 2 de la Constitution du 18 février 2006.

3. Province du Bas-Congo.

4. Le jugement doit être rendu dans les 8 jours de l'audience de clôture des débats.

5. Le Palais de Justice de Lubumbashi ne peut plus abriter tous les membres du personnel judiciaire nécessaires au fonctionnement de la justice actuelle. Le manque de place a conduit à l'installation des huissiers dans les caves, celle du greffe pénal dans un couloir. Toutes les femmes juges partagent un seul bureau. Des parkings attenants à l'édifice ont été murés et abritent des membres de la police judiciaire et des greffiers. Certains juges de la Cour d'appel n'ont pas de bureau au Palais et ramènent tous les dossiers à domicile.

Pour nous permettre d'évaluer l'impact de ses formations, l'équipe de RCN Justice & Démocratie de Kinshasa a eu recours à un duo de journalistes de presse écrite et audio- visuelle qui a sillonné les communes et quartiers visés par les formations durant le mois de décembre 2006. Benoît MUDINDI et Delphin BULAMBO (membres du personnel de RCN Justice & Démocratie à Kinshasa) nous livrent quelques témoignages et leurs commentaires.

## Les impacts et effets démultiplicateurs des formations aux notions élémentaires de droit à Kinshasa

**Le couple Henri LIMANDO et BONKONGA Christine** au Quartier Pululu n° 18/B a témoigné de la régularisation de leur mariage et de l'enregistrement de leurs enfants (2) après 4 ans à l'issue de la formation aux notions élémentaires de droit. Il a payé plus ou mois 1.500 FC pour ce faire.

**Mme Perpétue LUWELU**, sensibilisée de Saint Ambroise/Kisenso, est parvenue à aider un couple de son amie Solange que les policiers en patrouille voulaient arrêter arbitrairement, exigeant le paiement d'une amende de 20 \$...à l'OPJ la nuit vers 1 heures du matin.

**Madame IZAYI**, le Bourgmestre adjoint de la Commune de Ndjili, a reconnu la nécessité des formations auxquelles les agents de sa municipalité ont été conviés. Elle s'est félicitée de ce que depuis ces formations, ils font la fierté de son administration et se comportent en agents civiques. Elle a initié personnellement, des rencontres de sensibilisation avec les mamans des églises de sa commune pour lutter contre l'ignorance en ce qui concerne le processus de mariage. C'est ainsi que le service de l'état civil enregistre très régulièrement des enfants et des couples éligibles au mariage civil à la maison communale de Ndjili. Une dizaine de mariages civils sont célébrés chaque vendredi.

**Mme Denise KASELA**, ancienne inspectrice de l'enseignement primaire et secondaire, actuellement animatrice à Masina, a expliqué comment, après avoir suivi la formation aux notions élémentaires en août 2004, elle a pu convaincre son époux, Jean MBUTA, qui travaille dans une société pétrolière, de la nécessité de faire enregistrer leur mariage à l'Etat civil après 18 ans de vie commune en épuisant toutes les autres étapes précédentes de la procédure (mariage coutumier en famille et vis à vis de l'Etat...) Ils ont également procédé à l'enregistrement de leurs 4 enfants. Le tout pour 50 \$. En tant que chrétiens, ils comptent passer à la dernière étape de la bénédiction nuptiale à l'église.

**Madame Marie de Kisenso**, a déclaré avoir régularisé son mariage après 10 ans de cohabitation suite aux séances de sensibilisation et de vulgarisation qu'elle avait suivies et les dépliants qui leur ont été distribués par le président de la Commission Justice et Paix de la Paroisse Saint Ambroise, Me Gabriel KATSHOKO, qui joue le rôle de référent dans ce coin.

**Mme Chantal MAFUMBA**, veuve de son état à la paroisse cath. St Ambroise/Kisenso, après sensibilisation sur ce que dit la loi sur l'héritage/succession animée par Me Gabriel KATHOKO, a refusé carrément d'hériter coutumièrement de la parcelle de son défunt oncle comme le prévoit la coutume, contrairement aux notions élémentaires qu'elle a apprises du code de la famille en matière d'héritage.

**Le Président de la Commission MABOTA** (« pastorale familiale et matrimoniale ») de la paroisse catholique Saint Alphonse de Matete, Monsieur Edouard MAVILEKO bénéficiaire d'une formation sur l'enregistrement des mariages, nous a remis les listes de 152 couples qui ont fait célébrer leurs mariages civils de mai à octobre 2006 et détiennent les actes de mariage authentiques.

C'est le droit de la famille qui a plus attiré l'attention des formés aux notions élémentaires de droit. Si nous insistons plus sur ce thème nous contribuerons de notre manière indirectement à la consolidation des cellules de base de la société congolaise. Nous faisons partie de ceux qui croient sans vouloir devenir moralistes, que les foyers solides feront des mariages forts ; des mariages forts protègent mieux les droits de tous les membres de la cellule familiale et participent à la construction d'une nation puissante. Nous devrions insister dans nos formations, pour que les familles des formés soient les premières cibles à sensibiliser.

Les pasteurs constituent des bons missionnaires de sensibilisation & vulgarisation du droit auprès de la population à travers les fidèles de leurs églises respectives.

Les femmes ont un pouvoir persuasif considérable dont qu'il faudrait tenir compte lors de l'identification et de la sélection des participants à nos futures activités. Les témoignages des formés féminins sont beaucoup plus parlants.

Leçons et enseignements : « RCN Justice & Démocratie/RDC n'a pas « prêché » dans le désert. Il ne suffit pas de semer puis attendre la récolte. Il y a encore un grand travail d'arrosage, de sarclages, de protection... pour avoir de bonnes, belles et durables récoltes ».

Benoît MUDINDI, conseiller pédagogique à Kinshasa.  
Delphin BULAMBO, responsable de projet.

## South Sudan

*In 2005, the Belgian government asked RCN Justice & Democracy and ASF to realise an evaluation on the access of justice in South Sudan. This study will be finalised during the first semester of 2007. Meanwhile, RCN Justice & Democracy presented ... a program to the European Union to form judges and prosecutors for the county courts. Connie Schneider, member of the explanatory mission in South Sudan tells us...*

### Starting from scratch: Building a justice system in South Sudan RCN Justice & Democracy reports from its first mission to an English-speaking country

His Excellency Michael Makuei Lueth is a busy man. As head of the Ministry for Legal Affairs and Constitutional Development—short “MoLACD”—the Minister oversees vital aspects of South Sudan’s nascent justice system. As Advocate General, he provides legal advice to the Government of South Sudan; he also supervises the Director of Public Prosecutions and other public attorneys and has constitutional responsibility for South Sudan’s legal aid system. Across the street from the MoLACD, Chief Justice Ambrose Riiny heads the new Judiciary of South Sudan—short “JoSS.” Demanding positions in any country, the Minister and his colleague from the JoSS face a challenge of a most daunting kind: building a justice system. Note the deliberate use of the word “build” in this context. Michael Makuei and Ambrose Riiny are not rebuilding a justice system. They are not reforming or reshaping it. No, in South Sudan, they are building a justice system from scratch; they are quite literally starting from zero.

When RCN Justice & Democracy, at the suggestion of potential donors, sent two consultants to South Sudan in November 2006 to investigate the feasibility of setting up a new RCN Justice & Democracy country programme, we were not quite sure what to expect. With RCN Justice & Democracy’s activities thus far focused on francophone Africa, the Arabic/English-speaking South Sudan was uncharted territory. Yet the challenges encountered on the ground seemed familiar to what RCN Justice & Democracy has had to deal with in Burundi, the RDCongo, Rwanda. In a country ravaged by decades of war, in a region that was among the most underdeveloped in the world even before the conflict started, (re-)construction requires large amounts of money and investment, resources, time, and energy. The rule of law expertise that RCN Justice & Democracy has assembled in other parts of Africa is among the kind of specialization that will be vital in this state-building exercise in South Sudan.

*... 2005 Brought an End to the Longest-Running Civil War in Africa ...*

While the region of Darfur in West Sudan has been dominating international news over the last couple of years, it is the conflict between the North and the South that wins the dubious record of longest-running civil war in Africa. The signing of a peace agreement between the government and the South’s *Sudan People’s Liberation Army/Movement (SPLA)* in January 2005 brought to an end the fighting and brought with it promises of a more peaceful and prosperous future for the South and its estimated 9 million inhabitants. The agreement also envisages an option for the South to secede from the rest of the country in 2011 and, in the interim, has granted the South greater autonomy in a federalism-type arrangement that vests significant powers in the new Government of South Sudan.



... 2005 Brought an End to the Longest-Running Civil War in Africa ...

*... Suffering from Decades of Neglect and Underdevelopment, Self-Governance in the South is a Challenge...*

However, the South has not had much experience in self-governance. Territorial inaccessibility inhibited exploration and

development of the kind that happened in the North. During the early history of what would later become “The Sudan,” the South was largely a hunting ground for slave traders, and for decades after was dominated first by British administrators, then Khartoum officials. The war further devastated what was already an underdeveloped country and stifled any prospect of progress. Today, South Sudan suffers from an almost complete lack of infrastructure, qualified personnel, and services, manifested in areas such as government, health, water, education, the road system and—the law.

*... The Judicial System is in an Embryonic State of Development ...*

The Sudan as a whole applies a dual system of law, with Islamic *shari’a* law in the North and a separate legal system that is still developing in the South. During the civil war,

the main source of law and social order in the South was customary law. Today, the South Sudanese authorities wish to implement a mixture of customary law and common law, which draws on the legacy of the British administrators in the South. Yet with some 50 to 200 tribes in the region, each with their own body of customary law, it is difficult to come to an agreement on what exactly constitutes customary law and how to deal with any conflict of laws. With regards to common law, the legislature is working hard to pass new statutes to complement the body of law passed by the SPLA during its rule in rebel-held territory during the civil war. But the legislature is itself a body-in-training, struggling with its own delays and professional hiccoughs. And with few judges trained in common law, and confusion over which rules precisely to apply, defining the sources of law in South Sudan is anything but a clear-cut exercise. In addition, South Sudan is suffering from a massive infrastructure and resource problem, which has led the Government of South Sudan to conclude that its courts are "in an embryonic state of development." There are only a handful of courtrooms throughout the country, which makes it difficult to deploy the recently appointed 120-something South Sudanese judges throughout the ten states of South Sudan. The Supreme Court of South Sudan in Juba recently suffered from a three-week power cut and does not have a functioning sanitary system. How are the eminent judges supposed to work, we wondered, if they cannot go on a toilet break during the day? Throughout Sudan, there are little to no working materials that would facilitate the judges' work, such as legal reference books, typewriters, notepads, or even pens. The support staff is untrained in court management and administration and, come to think of it, many of the judges are also sorely lacking in much-needed judicial skills.

**... "I Used to Dispense Justice from Underneath a Tree ..."**

The body of newly appointed judges did not pursue a uniform training, nor do they all have the same kind of qualifications. Among the judges we met was a former SPLA judge (one among only a dozen who were able to operate in the difficult conditions during the civil war) who told us he used to operate from underneath the largest tree in each village he went to and a young girl who had recently obtained her law degree from university in England. Some judges were trained in Khartoum in *shari'a* law (which no longer applies in the South); a few others have degrees from neighbouring countries such as Uganda or Kenya. Many only speak Arabic - a language that the Government of South Sudan seems to want to discourage as an official working language. Others, mostly Diaspora returning to the South to assist with the state-building exercise, do not speak Arabic at all, making it difficult for them to communicate with staff and litigants. While waiting for their court rooms to be built or their housing accommodation to be completed, many judges have not yet deployed to their designated areas of operations.

**... Some of the Ten States in South Sudan have only one Registered Lawyer for the Whole State ...**

This discouraging image is repeated in other sectors of the justice system: the capital of South Sudan, Juba, has allegedly less than 20 practising lawyers that can represent clients and some of the ten states only have one registered lawyer per state. State prosecutors and law enforcement officials suffer from a similar lack of qualifications as judges, as do support staff throughout the justice system. The legal aid system is not yet operational, and there is no uniform fee system.

It is here where RCN Justice & Democracy sees its potential field of operation: the training of justice actors. While most of the upper level officials such as Supreme Court and High Court judges have received training in South Africa, Uganda, or Germany, the vast majority of the lower court judges and prosecutors remains without such support. And so, at the end of our mission, as we drove to a final meeting with Minister Makuei and his colleagues on the only paved road in Juba, we considered whether operating in South Sudan was indeed "feasible" for RCN Justice & Democracy or not. Trying in vain to escape the sweat-inducing humidity, we looked one last time at the potholes and mud roads, goats and cattle, puddles and rubbish, long lines of UN cars, washing flying in front of Tukul huts, mad drivers and non-functioning traffic lights that swished past us outside the car window. We looked at each other with a determined nodding of the head, confirming what a humanitarian colleague had told us early on in the mission: South Sudan is an extremely difficult place to operate in, but it is also among the most rewarding and one where your actions can really make a difference.

**RCN Justice & Democracy finalized a proposed plan of operations subsequent to its first mission to South Sudan in November 2006 and is waiting for funding approval from donors. A follow-up mission was sent to South Sudan in February 2007.**

Cornelia Schneider,  
Member of the explanatory mission in South Sudan.

## Belgique

RCN Justice & Démocratie s'est lancé il y a peu dans la production d'une série d'émissions radio qui seront diffusées en Belgique et, à terme, dans la région des Grands Lacs et dans d'autres pays. Ces émissions se construisent autour de la rencontre avec une personne qui a subi une violence judiciaire ou politique, qui s'est construite comme sujet à travers son histoire et dont la trajectoire traverse celle de RCN Justice & Démocratie.

### « Si c'est là, c'est ici »

#### Extrait de l'émission de Laurien Ntezimana : « Vivre à l'endroit »

« Alors pendant le génocide, j'avais peur comme tout le monde, j'étais en colère contre les gens qui tuaient les autres mais quand je les avais en face de moi, je devais justement travailler à l'intérieur, pas pour les considérer comme des... comment dire ? comme des méchants... parce que si je les considère comme des méchants, je vais augmenter leur méchanceté, je les considère comme des humains qui sont en train de faire fausse route et je vais essayer de toucher la partie humaine qu'ils ont en eux parce que tout humain garde en lui une partie humaine, personne n'est condamné. On a toujours une conscience qui peut s'éveiller. C'est-à-dire que, face à quelqu'un qui est en train de commettre quelque chose d'irréparable comme un génocide, je garde en conscience qu'il peut sortir de là, qu'il peut revenir de là et que j'ai certainement un complice en lui et je vais chercher le complice et le complice, c'est l'humain en lui mais pour y arriver, il faut que je conserve mon propre humain, ce qui suppose que je dois mettre en activité mon paratonnerre. Le paratonnerre, pour moi, c'est ce qui me permet de ne pas être brûlé par les surcharges affectives qu'une relation est en train de m'envoyer. Si je vois un tueur avec une machette, il y a en moi directement de la peur; la peur, c'est une énergie terrible, ça veut dire que je vais mal respirer, ça veut dire que mon poulx va augmenter, ça veut dire que je vais trembler sur les jambes, ça veut dire que je vais avoir le souffle coupé et que donc, avec tout ça, je ne saurai plus être présent, présent sur la scène pour prendre la seule chance que j'ai de lui parler et de susciter et de réveiller son humanité. Donc je dois pouvoir attraper cette énergie de peur qu'il m'envoie et l'envoyer dans le sol, c'est ça le paratonnerre. Et comment est-ce que je l'envoie dans le sol ? Je me relaxe et je respire du fond du ventre ».

Suite au projet de dialogue au sein de la diaspora rwandaise en exil en Belgique entre 2002 et 2004, RCN Justice & Démocratie a entamé la production d'émissions radios poursuivant le même objectif en ajoutant au programme une nouvelle dimension : l'espace public. Le programme radio a débuté en novembre 2006 et participe à l'héritage de 10 années d'expériences, de rencontres et de réflexions dans le domaine de la justice, qui se rationalisent et se conceptualisent à travers ces émissions radio : des portraits de personnes qui racontent des « histoires de justices ».

Les émissions sont construites sur la rencontre d'une personne qui s'est construite comme sujet à travers son histoire, dont la trajectoire est extraordinaire, comme une quête de soi, un voyage citoyen. On assiste à la transformation du récit individuel de l'invité en histoire collective ; ces émissions visent, à partir de récits individuels, à décloisonner l'expression des points de vue antagonistes concernant des crises. Les crises ont quelque chose « d'inattendable », dépassent « l'entendement » mais la manière dont le personnage conte son histoire permet qu'elle soit entendue, la rend humaine. C'est cette représentation dans le présent qui ouvre la question de l'avenir et du possible ; une émission qui accompagne l'auditeur dans son désir de connaître et d'agir, ici et maintenant.

L'objectif est de raconter des récits de vie remarquables de citoyens des pays où RCN Justice & Démocratie est engagé pour susciter chez l'auditeur la conscience de citoyen du monde et le désir d'être acteur dans le monde à partir de sa réalité personnelle. Il s'agit de raconter le monde autrement, de proposer à l'auditeur d'autres logiques pour répondre à son besoin de sortie de crise. Le personnage, par son témoignage, mobilise l'auditeur sur le sens de la justice, comme lieu de rassemblement. Les émissions veulent renvoyer l'auditeur à une forme de participation à la conscience citoyenne. Elles sont une



Pochettes des émissions radio de Laurien NTEZIMANA, Jean BOFANE et Marie-Louise Sibazuri.

### Diffusion de la série

La stratégie de diffusion est en cours d'élaboration; la série sera diffusée sur des radios belges, françaises et africaines. Nous vous tiendrons informés des créneaux horaires par courrier; à terme, les émissions seront mises en ligne sur le site.

proposition de fraternisation; en l'espace d'une heure, l'auditeur voyage dans le temps et dans l'espace, comme une sortie de lui-même, qui le ramène à lui-même.

Chaque émission de la série trace le portrait d'une personne issue des communautés rwandaises, burundaises et congolaises et qui s'en est sorti; une personne emblématique, exemplaire et dont le parcours personnel est étonnant et fondateur. Chacun des récits retrace la trajectoire personnelle du personnage dans la souffrance et dans la manière dont elle a pu rebondir. Les thèmes explorés sont différents en fonction du récit de vie de chaque personnage choisi.

Dans les trois premières émissions, nous rencontrons: Laurien Ntezimana, qui œuvre pour le dialogue au Rwanda; Marie-Louise Sibazuri, une conteuse burundaise et Jean Bofane, un écrivain congolais.

*RCN Justice & Démocratie aimerait que vous rencontriez leur humanité et que leur humanité rencontre la vôtre, parce que si c'est là, c'est ici...*

Les émissions sont réalisées par Pascaline Adamantidis, responsable du projet Radio pour RCN Justice & Démocratie. La musique a été composée par Daniel Stokart, un musicien de jazz belge, qui avait d'ailleurs composé la musique du film « *Dits de Justice* » ainsi que l'accompagnement musical de la commémoration des 10 ans du génocide et des massacres organisée en avril 2004 à Flagey. La musique a été mixée par Olivier Rutten, un ingénieur du son, qui a par ailleurs, contribué à l'enregistrement des textes de Jean Bofane. Les émissions dans leur ensemble sont mixées par Patrice Hardy, un ingénieur du son qui travaille à la RTBF.

Emeline DE BOUVER,  
Stagiaire,  
Pascaline ADAMANTIDIS,  
Responsable du projet Radio.



Enregistrement des contes de Marie-Louise à l'Espace Senghor à Bruxelles.

### Extrait de l'émission de Jean Bofane : « Vivre, c'est écrire »

*« J'ai comparé ça à une danse qui régnait à l'époque justement fin du mobutisme début du kabilisme, et qu'on appelait ndombolo, ça veut dire, on dansait d'un pied sur l'autre, ça décrivait un peu la condition sociale, politique, économique du Congolais. Pourquoi passer d'un pied sur l'autre? On imagine un gorille qui se trouve debout sur le fleuve mais alors imaginez, y'a des planches sur le fleuve, le gorille pose un pied sur une planche, la planche évidemment va s'enfoncer dans le fleuve alors pour se sauver, il va mettre le pied sur une autre planche donc il sera obligé de passer d'un pied sur l'autre comme ça pour essayer de garder cet équilibre qui est, de toute façon, instable, parce que c'est ce que le Congolais essaie de faire depuis des décennies, de ne pas sombrer et il est devenu très fort dans la gestion de l'équilibre instable. C'est peut-être la force du Congolais de pouvoir récupérer les choses dramatiques et en faire quelque chose de ludique parce qu'une situation hyper dramatique est devenue une danse donc ce sont des moyens qui permettent de transcender les choses, et c'est un peu comme ça, ça a toujours été comme ça dans notre culture. Et je crois que c'est ça qui nous tient debout. »*



Jean Bofane, Olivier Rutten, Pascaline Adamantidis & Daniel Stokart

### Extrait de l'émission de Marie-Louise Sibazuri : « Vivre c'est conter »

*« Je crois que la guerre a créé en moi une certaine combativité, une façon de me dire que quand on marche et qu'on tombe, parfois, on passe un temps assis et ça fait du bien de rester assis même si on se dit qu'on n'est pas en train d'avancer mais on récupère un tout petit peu par rapport à la marche qu'on venait de faire et se dire que dès qu'on se relève, il faut marcher avec plus d'énergie et aller plus loin et je me dis que je suis peut-être dans cette logique maintenant, de faire plus et si possible mieux, que ce que j'avais fait avant la guerre, un peu comme un défi lancé à la guerre, histoire de lui dire « tu as démoli ce que tu as démoli mais tu n'as pas démoli l'essentiel qui est ma vie et avec ça, je peux reconstruire mieux que ce que j'avais construit auparavant. »*

## Belgique

RCN Justice & Démocratie présente depuis janvier 2006 un spectacle de théâtre mis en scène par Mme F. Leconte. Le spectacle représente l'histoire des dernières décennies meurtrières au Burundi : ce qui est arrivé ; et qu'on avait pas vu venir. Le lendemain des représentations, RCN Justice & Démocratie organise des rencontres avec le public où l'on se raconte, se rappelle, parle de ce qui est arrivé et de ce qui ne doit plus jamais arriver... et de ce qu'on veut qu'il advienne.

### Une visite du siège à Musaga

Ce jour-là, les acteurs se présentent sur une pelouse grasse et mouillée au milieu d'une foule de 500 personnes. Les enfants courent dans tous les sens. L'adjoint du maire est accompagné d'un policier qui applique des petits coups de baguette aux enfants qui traversent le parterre. Au théâtre au Burundi, il n'y a qu'un parterre. Le parterre des gens qui se relèvent à peine de la guerre, le parterre des gens qui se baissent pour ramasser ce qui y traînerait, le parterre des gens qui sont sans langue pour dire les douleurs, le parterre boueux qui colore les pieds nus. Le balcon, c'est ta taille ou ta force... Le spectacle a commencé. Alors les enfants poussent, passent devant et se retrouvent presque au milieu du cercle soudain face aux visages criards, hilares ou en larmes des acteurs. Comment peuvent-ils suivre la pièce ?

Les acteurs courageux se mouillent, ils salissent leurs beaux costumes colorés et riches qu'il ne faut pas préserver, qu'il faut offrir aux spectateurs, qu'il faut honorer de boue, la boue de la commune, la boue de tous les jours, la boue où l'on vit, la boue à peine débarrassée en ce lieu des os des morts, la boue qu'ils nettoieront demain.

« Chers spectateurs ce que vous allez voir, vous l'avez vécu ». « Qui vous a poussés ? » Les gens rient, les gens répondent aux questions des acteurs, les gens ont peur. La représentation rappelle ce qu'ils connaissent : meurtres, viols, haines, manipulations, abandons, faim, mépris et puis « elle est où la justice ? » demandent les victimes, les juges et les bourreaux tour à tour... La robe du juge git sur le sol, qui veut la reprendre qui veut jouer le rôle ? Je suis distrait, distrait par ce grand échelas qui frappe les petits, distrait par ces enfants qui me frôlent, comme s'ils jouaient, distrait par cette femme au regard si droit, distrait par ce cercle qui se rétrécit de plus en plus où les acteurs se cognent et tombent dans les flaques, je me prends à douter du spectacle, dans ce brouhaha. Tout cela est si grave et si débridé, que va-t-il en rester demain ? Rideau, nuit.

Le lendemain, je retourne dans la commune. C'est le maire cette fois qui me reçoit. Savez-vous que le maire pourrait être ailleurs, il pourrait être professeur d'université, il pourrait vivre en Belgique, il pourrait même, vu sa stature, aller au théâtre et avoir une place au balcon. Mais, non, il est maire à Musaga. Les gens l'ont voulu, lui. Et lui, il administre sa commune depuis son bureau, il reçoit, il rencontre des gens car il y a du monde autour de la petite mairie. Parfois même, la nuit quand il y a une dispute, il se lève et il va voir, il fait de la prévention de conflits comme on dit en Europe. Je ne lui donne que mon admiration, c'est peu et je la garde encore aujourd'hui, histoire de la lui rendre au prochain voyage. Je suis venu ce matin pour aller écouter le groupe de parole organisés par l'équipe de RCN avec la mairie. C'est quoi un

groupe de parole ? C'est un groupe de gens qui ont assisté au spectacle de la veille et qui maintenant vont parler de ce qu'ils ont vu, compris, pensé, imaginé autour de la représentation sous la conduite de psychologues qui régulent la parole, la facilitent, la conduisent hors des sentiers battus...

Nous sortons de la mairie et le maire raconte en quelques instants, entre les deux portes de son bureau et du préau où se tient le groupe, il raconte les combats, les assassinats, il regarde en arrière de sa vie et se retourne : je vois le mur de son bureau troué par des impacts. Le préau est situé exactement entre le bureau du maire et le tribunal. Ce triangle des trois bâtiments dans la même parcelle est logique : le lieu de l'administration, celui de la culture et celui de la justice. Le maire a préparé le préau pour la parole, la parole préparera-t-elle la justice ?

Il n'y a pas de justice pour le moment au Burundi pour tous les crimes contre l'humanité commis depuis des lustres. Trop grave, trop compromettant, trop proche de la guerre pour ne pas risquer si elle venait à user de son tranchant de nous faire retomber dans la violence plus que de nous en délivrer. Mais parler, parler de sa souffrance, partager celle-ci d'où qu'elle soit venue, parler de cet espoir de justice et de ce qu'on attend d'elle, qui une vengeance à ne pas commettre soi-même, qui une petite réparation parce que vivre est plus important que tout, qui rien du tout...

Les gens commencent à parler de la pièce de théâtre d'hier, ils l'ont bien mieux comprise que moi. Elle les représente, ils connaissent, ils reconnaissent. Puis ils parlent d'eux et racontent leur histoire, l'exercice de représentation se poursuit de plus en plus abyssal, comme le spectacle.

Je ne veux pas vous dire ce que les gens ont dit. Je veux vous dire qu'ils parlaient, grâce aux psychologues, grâce au maire, grâce au programme construit par RCN avec eux. Alors qu'on cherche encore comment l'instituer, les germes de la justice sont là, à deux pas du tribunal. Un tribunal où rentrera la parole, si on pense qu'il en est un haut lieu. Pour en être un haut lieu, un haut lieu du parterre. La justice et le théâtre sont nés ensemble en Grèce, nés des récits et des contes. Ils sont morts aussi ensemble. Jacqueline de Romilly<sup>1</sup> a écrit cette histoire des âges de la justice et du droit en Grèce. A la fin, Aristophane ne pouvait que se moquer de leurs impostures. Ici j'ai encore pensé à Eschyle.

Pierre VINCKE,  
Directeur.

Sources :

1. « la loi dans la pensée Grecque »

## Espace public

### Correction sur le précédent bulletin :

Page 29 deuxième paragraphe, il s'agit du barrage de Manantali et pas de Diamant. « *Et les deux barrages au fil de l'eau seront à Felou et à Gouina* »

### A penser

Si tu t'asseyais sur un nuage,  
tu ne verrais pas la ligne de frontière  
entre un pays et un autre,  
Ni la pierre de bornage  
entre une ferme et une autre,  
Il est dommage que tu ne puisses t'asseoir  
Sur un nuage

Khalil Gibran

### A entendre

« *Si c'est là, c'est ici* », émissions radio de RCN Justice & Démocratie bientôt disponibles sur le site internet [www.rcn-ong.be](http://www.rcn-ong.be) et vous serez prévenus de leurs diffusions.

### A voir

#### Exposition

« *DiRosAfrica* » - Hervé Di Rosa. Exposition au Botanique jusqu'au 8 avril

#### Théâtre

« *Histoire d'un idiot de guerre* » de Ascanio Celestini au Rideau de Bruxelles jusqu'au 28 mars

« *Bloody Niggers!* » de Dorcy Rugamba au Théâtre national du 23 au 7 avril

#### Festival

« *AfricaFilm Festival* » Tous les mercredis à partir du 7 mars 2007 à l'Horloge du Sud

#### Film

« *Dits de Justice* », RCN Justice & Démocratie /SAVE (Disponible au siège au prix de 10 euros)

Envoyez vos courriers, impressions, suggestions  
à l'adresse e-mail :

[bulletin@rcn-ong.be](mailto:bulletin@rcn-ong.be)

## Adresses utiles

### Le Bulletin

Avenue Brugmann, 76  
B-1190 Bruxelles  
Tél. : 32(0)2 347 02 70  
Fax : 32(0)2 347 77 99  
Mail : [bulletin@rcn-ong.be](mailto:bulletin@rcn-ong.be)  
Site : [www.rcn-ong.be](http://www.rcn-ong.be)

### Bulletin trimestriel n°19

Éditeur responsable  
Pierre Vincke

Conseillère en rédaction  
Pascaline Adamantidis

Assistante de rédaction  
Emeline De Bouver

Photo de couverture:  
Oeuvre de Raymond Delvax extraite de  
l'exposition « Ligne de vie »

Photo des oeuvres:  
J-L et E. De Bouver

### Conseil d'Administration

Présidente  
Anne Devillé

### Administrateurs:

Manfred Peters  
Anne-Marie Bouvy  
Renaud Galand  
Julie Goffin  
Philippe Lardinois  
Yves Moiny  
Marc Gendebien  
Charlotte Van der Haert

### Bailleurs de fonds

- Belgique: Service Public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.; Coopération Technique Belge
- U.E.: Commission européenne
- Pays-Bas: Coopération au Développement
- Royaume-Uni: Department for International Development
- Suisse: Direction du Développement et de la Coopération (DDC); Département des affaires; Département fédéral des Affaires étrangères, division de la Sécurité humaine
- Nations Unies: UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance; UN-CHR: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Je peins le corps depuis toujours. Tout est dans le corps.

Face à une humanité qui se couvre depuis les origines pour mieux occulter le réel, je tente inlassablement de trouver la faille car je pense que la vérité de l'homme se trouve au fond de sa faiblesse et de sa déchirure.

Là où est le cri muet du corps, là où l'espoir n'a semble t-il plus de place, là où l'être est nu et abandonné jaillit sans doute la force de la vie, de la sexualité et de la mort, et cette trinité prend alors sens.

Et je me permets de citer ici Marcel Moreau qui, dans « Corpus Scripti », écrit : « Si la modernité se caractérise, entre autres, par une conjuration de l'Argent, de la Technologie et de l'Esprit de géométrie, pour changer le corps en objet – ce que je crois – alors, il faut me croire si je dis que pour éviter cela, il est urgent que le corps parle de son intégrité au lieu de ressasser ses dépossessions . »

**Raymond DELVAX** à propos de sa double exposition : « Mon Afrique » et « Ligne de vie » qui se déroulait du 2 au 28 février à la galerie Espace Blanche et d'où sont tirées les illustrations de ce bulletin. ( rdelvax@hotmail.com / 0486 49 59 88)

#### Formulaire d'ordre permanent

(à découper, compléter, signer et remettre à votre banque)

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Par la présente, je donne ordre à ma banque .....  
de verser **mensuellement** le montant de :

- 5 € par mois
- 10 € par mois
- .... € par mois

Détenteur du compte n° .....-.....-.....  
vers le compte **210-0421419-06**, RCN Justice & Démocratie, avenue Brugmann 76, 1190 Bruxelles, avec la communication «don»

A partir du ...../...../.....

Je peux modifier ou annuler cet ordre à tout moment.

Date : ...../...../.....

Signature: